

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ

2023



التجاري بنك
Attijari bank

Croire en vous

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ

2023



التجاري بنك
Attijari bank

Croire en vous

MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Moncef CHAFFAR

L'économie mondiale a fait preuve de résilience en 2023 malgré la vague d'incertitudes et de problèmes liés à la guerre russo-ukrainienne et aux conflits au Moyen-Orient. Ces événements, à l'origine des pressions géopolitiques, énergétiques et sociétales, ont perturbé les chaînes d'approvisionnement et les prix, notamment ceux de l'énergie. Cependant, la croissance mondiale n'a reculé que de 0,4% passant de 3,5% à 3,1% grâce à la solide croissance des États-Unis dont le PIB est passé de 1,9% en 2022 à 2,5% en 2023 et aussi grâce au PIB de 5,2% de la Chine qui n'en reste pas moins le plus faible depuis trois décennies hors période COVID, sachant que dans la zone euro et Union européenne le PIB n'a augmenté que de 0,5%.

En Tunisie, l'année 2023 a connu une croissance modeste de 0,4% contre 2,4% en 2022. La reprise de certains secteurs, notamment le secteur des services qui continue à réaffirmer son rôle central comme moteur de la croissance, tiré par le tourisme (+13%) ainsi que le secteur des industries mécaniques et électriques (+6%), a pu rattraper partiellement la contraction prononcée au niveau de l'agriculture (-11%). Parallèlement, l'inflation a connu une baisse progressive depuis mars 2023 pour atteindre une moyenne annuelle de 9,4% et 8,1% en décembre 2023.

Le déficit courant s'est significativement atténué à -2,6% du PIB, grâce essentiellement à une évolution des exportations (+7,9%), contre une régression des importations (-4,4%) et une progression des recettes générées par le tourisme, soit 6,9 milliards de dinars en hausse de 28,1%, dépassant ainsi le niveau enregistré en 2019. Cependant, le déficit budgétaire devrait rester à -7,7% du PIB en raison des pressions financières persistantes et de l'accès limité aux financements extérieurs.

Dans ce contexte, le secteur bancaire tunisien a fait preuve de résilience grâce à des mesures proactives en matière de durcissement des règles de provisionnement des risques et de résolution des créances non performantes.

Attijari bank a fait preuve d'une bonne dynamique de développement en confortant ses capacités à rester fidèle à sa mission en tant qu'un des acteurs clés dans le

financement de l'économie du pays, et ce, grâce à sa solidité financière qui explique entre autres le résultat réalisé, soit 212 millions de dinars, en hausse de 13,9% par rapport à 2022. De plus, Attijari bank est désormais la troisième capitalisation boursière du pays, avec une augmentation de 38,2% de la valeur de ses actions, témoignant ainsi de la confiance des investisseurs en ses activités et sa capacité à créer de la valeur pour ses actionnaires.

Les filiales d'Attijari bank affichent également une performance significative, renforcée par des synergies opérationnelles et une capacité à saisir les opportunités de croissance et d'efficacité à travers leurs activités.

Ces résultats sont le fruit des mesures déployées par la banque conformément à sa trajectoire stratégique 2025 visant l'excellence opérationnelle, l'innovation, le développement technologique et l'intensité relationnelle autour de la centricité client. C'est ainsi que l'année 2023 signe une nouvelle réussite pour la banque, en termes de valorisation et d'association de son capital humain, entre autres, en lui ouvrant son capital social. Cette avancée a été rendue possible grâce à une vision partagée par le plan stratégique du groupe et de ses filiales. La banque accorde une importance particulière à l'exploitation de sa proximité auprès de la diaspora tunisienne ainsi qu'à son expertise accrue dans l'accompagnement Corporate, en mettant l'accent sur la création de valeur et le renforcement des relations avec la clientèle, notamment les TPME.

Consciente de l'importance d'asseoir les bases d'un financement bancaire responsable et inclusif, Attijari bank poursuit ses efforts visant à intégrer encore plus la dimension « Environnement, Social et Gouvernance » (ESG) dans le cadre de la régulation, la gouvernance et la gestion des risques du système bancaire.

Ces initiatives ont permis de clôturer l'année 2023 avec des performances significatives tout en respectant les ratios règlementaires avec une maîtrise du risque, parmi les meilleures du secteur, ainsi qu'une gouvernance saine et prudente de son activité envisageant ainsi l'avenir avec optimisme.

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



Said SEBTI

En 2023, la Tunisie a dû faire face à de nombreux challenges, dans un contexte international marqué par de nouveaux défis, entraînant des effets déstabilisants sur l'économie et le commerce international.

Ces pressions ont également été ressenties dans le pays, avec une croissance économique de 0,4%, en baisse par rapport à 2,4% en 2022, exacerbée principalement par la sécheresse persistante. Malgré ce ralentissement, certains secteurs ont démontré une remarquable résilience, notamment le secteur des services stimulé par la reprise notable du tourisme.

Favorisé par les recettes touristiques ainsi que par le net allègement du déficit commercial, le déficit courant s'est atténué en 2023 pour atteindre 4,1 milliards de dinars, soit 2,6% du PIB contre 12,5 milliards et 8,7% du PIB en 2022. De plus, la Tunisie est parvenue à honorer toutes ses dettes intérieures et extérieures de l'année 2023 avec un niveau des réserves en devises en amélioration, passant de 100 jours d'importation en décembre 2022 à 118 jours d'importation en 2023. Cependant, le pays a également été confronté à des défis persistants, notamment l'augmentation du taux de chômage atteignant 16,4% à fin 2023 contre 15,2% en 2022, ainsi qu'un déficit budgétaire élevé, qui devrait atteindre -7,7% du PIB.

Dans ce contexte économique mitigé, Attijari bank a, pour sa part, réussi à réaliser des performances satisfaisantes. En effet, la banque a affiché une accélération du rythme de progression de ses dépôts de 7,6%, franchissant la barre des 10 milliards de dinars, ainsi qu'une amélioration significative de 6,6% de ses crédits dépassant les 7 milliards de dinars, malgré la contraction persistante du crédit à l'économie. Toujours résolument engagée dans son rôle d'accompagnement de l'économie tunisienne, la banque maintient son soutien à l'État en matière de financement tant en bons de trésor qu'en emprunts nationaux. Par ailleurs, la banque a clôturé l'année avec la deuxième meilleure évolution de PNB dans le secteur (+12,1%) se situant à 644,9 millions de dinars.

Ces réalisations encourageantes témoignent de l'engagement d'Attijari bank dans une gestion financière saine et prudente, ainsi que de sa capacité à respecter des normes strictes de conformité réglementaire dans un environnement en constante évolution. Ainsi, cette gestion proactive des risques est traduite par l'amélioration du coût du risque, passant de 0,51% en décembre 2022 à 0,49% à fin décembre 2023. De même, le taux d'actifs classés a diminué, atteignant 3,59% en décembre 2023 contre 3,71% en décembre 2022. A fin décembre 2023, la banque a respecté les limites réglementaires en termes de liquidité avec un ratio de couverture des liquidités (LCR) de 691% et un ratio de transformation (LTD) de 83,1%.

Cette dynamique observée au cours de l'année 2023 témoigne de la capacité de la banque à relever efficacement les défis du contexte actuel, grâce à sa vision stratégique et à ses projets ambitieux. La transformation commerciale et digitale de la banque, axée sur une offre personnalisée pour la clientèle haut de gamme et une spécialisation accrue du réseau, témoigne de son engagement indéfectible envers l'innovation et la satisfaction client.

Attijari bank poursuit son engagement auprès de la communauté tunisienne à l'étranger, en proposant de nouvelles expériences client, leur offrant un nouveau parcours de crédit immobilier en ligne, appuyé par une campagne estivale sous le slogan « نعيش البرا و عندي التجاري في تونس ».

L'année 2023 s'est aussi démarquée par une dynamique commerciale stimulante au niveau de l'Entreprise, axée sur la création de valeur basée sur la synergie avec l'ensemble des marchés et filiales de la banque, faisant profiter ainsi la Grande Entreprise et son écosystème d'un panier d'offres diversifiées et d'intensification de sa relation avec la clientèle. Toujours dans son engagement consolidé au profit des très Petites et Moyennes Entreprises, Attijari bank a focalisé ses efforts sur le renforcement de son dispositif de prise en charge pour accompagner le développement de sa clientèle TPME à travers des services financiers et non financiers.

De plus, étant consciente de l'importance de la transformation digitale dans l'amélioration de son modèle opératoire au service d'une meilleure expérience client, la banque s'est investie dans de profondes transformations conséquentes, en modernisant son socle technologique à travers des solutions innovantes et la digitalisation des moyens de paiement et des services de banque au quotidien. Ces initiatives ont permis un ancrage de sa démarche continue de rationalisation et de gestion optimisée des ressources.

Enfin, la banque continue à placer la valorisation de son capital humain au rang de priorité stratégique, en misant sur la reconnaissance des contributions de ses collaborateurs, le renforcement de leur motivation et leur fidélisation, et ce, à travers le déploiement d'un nouveau modèle de gestion des carrières offrant un parcours collaborateur fluide et épanouissant.

En ces temps d'incertitude croissante, Attijari bank consolide avec force son rôle essentiel au sein de l'économie tunisienne en tant qu'institution de confiance, tout en réaffirmant son engagement à renforcer sa solidité et sa résilience. La banque continuera également à soutenir l'État tout en poursuivant une amélioration continue de ses performances, en alignement avec les attentes de ses clients, partenaires, collaborateurs et actionnaires. Dans cette perspective, la banque accorde une attention particulière aux enjeux de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), intégrant des pratiques du développement durable dans ses activités. En effet, le financement du programme « PROSOL » qui vise principalement à encourager l'utilisation des énergies renouvelables, notamment l'énergie solaire dans les foyers tunisiens, en collaboration avec la Société Tunisienne de l'Électricité et du Gaz (STEG), a enregistré une évolution remarquable avec une hausse de 52% du nombre des bénéficiaires pour atteindre 17.000 bénéficiaires et pour un montant total d'investissement de plus de 100 millions de dinars, soit une hausse de 120% par rapport à l'année précédente. Attijari bank s'engage ainsi à contribuer positivement au développement économique et social de la Tunisie, en favorisant l'inclusion financière, en soutenant les initiatives communautaires, et en veillant à réduire son impact environnemental.

SOMMAIRE

02

Mot du Président du Conseil d'Administration
Mot du Directeur Général

COUP DE PROJECTEUR SUR LES AVANCÉES D'ATTIJARI BANK EN 2023

L'intensité relationnelle au cœur de la centricité client

Des initiatives d'inclusion financière soutenues par des programmes
nationaux favorisant la résilience

Montée en puissance de la mesure et de la gestion du risque

Une démarche RSE en faveur de la création de la valeur partagée

La fonction RH, levier de performance et d'innovation

08

Une modernisation du socle technologique synchronisée aux enjeux
de transformation business

Une trajectoire business soutenue par des partenariats stratégiques

Renforcer la capacité à faire jouer la Synergie Groupe

Viser l'excellence et l'ancrage de la culture Qualité

Les filiales, un levier de choix pour étoffer l'offre et accentuer les synergies

ACTIVITÉ & RÉSULTATS

Attijari bank en chiffres

Activité de la banque

Résultats de l'activité et son évolution

Evolution des performances au cours des 5 dernières années

Principaux ratios

30

42

PARTICIPATIONS
& GROUPE ATTIJARI BANK

ACTIONNARIAT

46

50

EVOLUTION DE L'ACTION
ATTIJARI BANK

62

ORGANES D'ADMINISTRATION
& DE DIRECTION

Composition nominative du Conseil d'Administration et cursus des membres
Organes d'Administration et de Direction
Commissaires aux comptes

60

EVOLUTION PREVISIBLE
ET PERSPECTIVES D'AVENIR

64

AFFECTATION DES RÉSULTATS

Rappel des dispositions statutaires concernant l'affectation des résultats
Tableau des mouvements des capitaux propres

68

ETATS FINANCIERS

Etats financiers individuels
Etats financiers consolidés

RAPPORT DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES

Rapport Général
Rapport Spécial
Rapport sur les états financiers consolidés

78

106

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES



COUP DE PROJECTEUR SUR LES AVANCÉES D'ATTIJARI BANK EN 2023



L'intensité relationnelle au cœur de la centricité client

Des initiatives d'inclusion financière soutenues par des programmes nationaux favorisant la résilience

Montée en puissance de la mesure et de la gestion du risque

Une démarche RSE en faveur de la création de la valeur partagée

La fonction RH, levier de performance et d'innovation

Une modernisation du socle technologique synchronisée aux enjeux de transformation business

Une trajectoire business soutenue par des partenariats stratégiques

Renforcer la capacité à faire jouer la Synergie Groupe

Viser l'excellence et l'ancrage de la culture Qualité

Les filiales, un levier de choix pour étoffer l'offre et accentuer les synergies

L'intensité relationnelle au cœur de la centricité client

Différenciation, self-care, personnalisation et segmentation sont les maîtres-mots ayant permis de repenser le modèle de distribution physique d'Attijari bank.

La spécialisation du réseau bancaire constitue un des leviers phares pour réussir un positionnement auprès des différentes cibles de clientèle et assurer ainsi une différenciation au niveau de la place.

Un dispositif d'intensification relationnelle qui s'est appuyé sur un écosystème interne porté par trois piliers, ayant abouti à la mise en place d'une prise en charge dédiée des clients Affluent et TPME, orientée sur leurs besoins spécifiques et assurant une expérience client unique.

Un premier pilier autour du Capital Humain avec l'upskilling des équipes des agences spécialisées et l'instauration de conseillers dédiés, conseillers de relation et conseillers entreprises.



Un deuxième pilier avec la révision de l'aménagement d'un premier lot d'agences par type de clientèle, axé sur l'expérience client, la mise en place d'un environnement de travail ergonomique et répondant aux besoins d'une clientèle exigeante avec notamment des salles de réunions offrant confort et convivialité dans le cadre de conseil, pouvant associer des experts internes et externes.

Un troisième pilier capitalisant sur une optimisation des processus et une amélioration du modèle opératoire au service d'une meilleure expérience client.

Une expérience client qui se voit consolidée à travers des canaux d'interactions « phygitaux » offrant une commodité pour le dénouement des opérations à travers des bornes, des tablettes et un espace LSB accessible 24/24 et 7j/7.

La vitrine digitale de la banque s'est également métamorphosée pour intégrer des espaces dédiés par profil, regroupant l'offre de valeur adaptée, ayant fait l'objet d'un catalogue produits décliné par cible, à l'instar de la nouvelle offre « Signature » répondant aux besoins de la clientèle haut de gamme.

Ainsi, le nouveau site web de la banque, à travers un espace moderne, interactif et innovant, offre une expérience « user-centric » en adoptant les nouveaux codes digitaux.



UNE APPROCHE ACCENTUÉE AU PROFIT D'UNE OFFRE ADAPTÉE À LA DIASPORA

La mutation du phénomène migratoire que nous vivons ces dernières années a touché autant les couloirs que les profils des tunisiens résidant à l'étranger, des personnes engagées souhaitant investir dans leur pays d'origine, mais contraintes par la distance, notamment en termes de communication qui se limite à la prise de contact pendant la campagne estivale annuelle.

Attijari bank se devait donc, en tant que banque citoyenne de se positionner comme un acteur majeur, proche des tunisiens résidant à l'étranger dans un contexte où le gouvernement déploie des initiatives, impliquant la diaspora, en faveur de l'investissement en Tunisie.

La banque a donc, réitéré son engagement et son appui envers cette communauté, en lançant la campagne estivale et ce, sous le slogan « نعيش البرا و عندي التجاري في تونس », faisant référence à tout le soutien prodigué par la banque sur tous les aspects qui touchent aux tunisiens résidant à l'étranger :



- 1 Une communication directe répondant à chaque besoin et une approche personnalisée associée à l'humain, à même de véhiculer l'empathie, voire même l'émotion, qui accompagne souvent les sujets financiers de la diaspora.
- 2 Une offre de bienvenue adaptée : des gratuités, une bonification du cours de change et bien d'autres services ont été proposés à ce segment de clientèle.
- 3 Une accessibilité aux services financiers locaux grâce à une nouvelle expérience client à travers son nouveau parcours de crédit immobilier en ligne. Un parcours qui confère l'autonomie aux clients TRE, au moyen d'un processus simplifié et qui confirme le côté innovant de la banque et proche de la diaspora. Le client est également accompagné par l'équipe DIMA TOUNSI tout au long du processus pour l'assister dans sa demande de crédit immobilier.

UN ENGAGEMENT RÉITÉRÉ ET CONSOLIDÉ AU PROFIT DE LA TPME

Attijari bank consolide son dispositif de prise en charge de la très petite entreprise en activant une dynamique inscrivant les antennes régionales dans une mécanique d'accompagnement financier et non financier et ce, à travers un concept exclusif et gratuit, dédié à l'accompagnement des TPE clientes et non clientes ainsi que les porteurs de projets.

Courant 2023, Attijari bank a permis à plusieurs TPE d'accéder à des informations utiles liées à l'entrepreneuriat à travers des séances de formation, des services de mise en relation, des rencontres B TO B à thème et des conventions signées entre la banque et les différents acteurs de l'écosystème.



23^{ème} édition B2B
Le secteur du textile en Tunisie :
défis & opportunités

Chiffres Clés

3

centres **Dar Al Macharii** ouverts depuis **2020** (Tunis, Sfax et Sousse).

230

projets accompagnés

+ 1200

formations organisées à fin 2023

23 B2B

organisés conjointement avec les 3 Dar Al Macharii autour de plusieurs thématiques et qui ont regroupé les différents intervenants de l'écosystème Tunisien.

4 à 5

mises en relation ont été effectuées pour chaque évènement.

Toujours engagée pour accompagner le développement de sa clientèle TPME, Attijari bank mise sur la proximité à travers l'adhésion et le soutien d'une série d'initiatives ciblées :

- Des rencontres régionales offrant un véritable espace d'échange, permettant de comprendre de manière approfondie les défis et opportunités propres à chaque région.
- La participation active à des événements nationaux constitue un pilier essentiel de l'engagement de la banque envers ses clients entreprise et renforce sa relation avec l'écosystème entrepreneurial.
- Attijari bank partenaire de la 2^{ème} édition du Hackathon « OpenGovDataHack2023 » organisée par l'unité d'administration électronique à la Présidence du Gouvernement, en coopération avec la Banque Mondiale et en coordination avec les Ministères de la Santé, des Affaires sociales et de l'Education.
- À travers son dispositif d'accompagnement de la Très Petite Entreprise « Dar Al Macharii », Attijari bank était de la partie lors de la 2^{ème} édition des journées de l'innovation IP DAYS, organisées en Novembre 2023, sous le thème « L'intersection ».
- L'organisation de webinaires spécialisés s'inscrivant dans le cadre de l'empowerment de l'écosystème entrepreneurial.



- La participation à la journée de la diaspora organisée par le Parc d'Activités Economiques de Zarzis, sous le thème « Zarzis Park ; Investir en toute Confiance ! », une opportunité pour se positionner en tant qu'acteur engagé, responsable et dynamique dans le développement économique qui contribue à la promotion de l'investissement en Tunisie.
- L'organisation des Webinaires Startup en partenariat avec Mazars et l'association TunisianStartup autour des thématiques : « De l'idée au succès : comment élaborer un BM et un BP efficaces » et « Financez votre startup : Les clés pour une levée de fonds réussie ».



UN ACCOMPAGNEMENT MULTIDIMENSIONNEL DE LA GRANDE ENTREPRISE

L'année 2023 s'est démarquée par une dynamique commerciale stimulante, axée sur la création de valeur basée sur la synergie avec l'ensemble des marchés et filiales de la banque faisant profiter ainsi la GE et son écosystème interne et externe, d'un panier d'offres diversifiées à même de consolider la relation avec la banque.

Dans la continuité de cette démarche, l'objectif ultime était de fournir une expérience client améliorée et personnalisée par secteur d'activité. Ainsi la GE s'est organisée en donnant naissance à un nouveau corps de métier CST (Client Service Team) permettant aux clients de tirer pleinement parti de tous les services proposés à travers une approche holistique consolidant la position de l'entreprise dans le paysage commercial.

La relation de conseil et d'accompagnement de la GE s'est réinventée en adoptant des expériences immersives permettant aux parties prenantes une meilleure compréhension des approches et dispositifs de fonctionnement.

Parmi ces initiatives novatrices, l'évènement marquant a été le FX Game, un rendez-vous qui a basculé les interactions classiques client-entreprise en intégrant des expériences participatives.

Fort de son appartenance à un groupe international, Attijari bank a renforcé sa participation active au Club Afrique Développement dans le but de fournir aux opérateurs économiques africains une plateforme d'échanges visant à améliorer le climat des affaires et à renforcer la compétitivité sur le continent. Un dispositif qui s'est renforcé via un relais de communication Corporate Investment Banking mettant en exergue les expertises locales en matière d'accompagnement corporate, propulsant ainsi la dynamique des collaborations tout en favorisant les discussions constructives entre les acteurs économiques du continent...



Des initiatives d'inclusion financière soutenues par des programmes nationaux favorisant la résilience

L'ÉDUCATION FINANCIÈRE PILIER DE L'ACCOMPAGNEMENT NON FINANCIER



En 4 ans, le dialogue entre la banque et les TPE s'est nettement amélioré. La relation entre la banque et les TPE ne se résume plus aux engagements, ni à leur évaluation. C'est un processus permanent de relation de conseil et c'est l'une des priorités stratégiques d'Attijari bank.

Avec l'avènement de la crise, la banque s'est retrouvée sur le front avec un champ d'intervention et des missions élargis, et une interdépendance à un écosystème renforcée. Ce qui l'a amenée à expliquer et à communiquer davantage sur sa mission et sur son processus de décisions pour renforcer l'adhésion à ses actions, et au-delà, à participer à l'éducation économique et financière de la population cible.

Elle a également inscrit assez récemment parmi ses préoccupations, en tant qu'entreprise, sa responsabilité sociétale face à des problématiques fondamentales telle que l'inclusion financière.

Le programme de communication accessible depuis la vitrine digitale DAM a pour objectif final de proposer des méthodes alternatives et des moyens en vue d'améliorer les normes en matière de culture financière grâce à la définition de principes communs de la littératie financière.

L'éducation financière s'est révélée également bénéfique pour l'ensemble du corps social.

Le marché TSF (Tunisiens Sans Frontières) a ainsi capitalisé sur l'expérience TPE en intégrant l'éducation financière dans sa démarche et approche client. Au départ, par la réalisation de capsules digitales dont le contenu permet aux TSF d'être informés sur les différentes dispositions en leur faveur, notamment sur les aspects d'investissement ou même concernant le retour définitif en Tunisie. Ceci a permis de réinventer la relation client qui auparavant était basée uniquement sur des produits bancaires.

Par ailleurs, la communication digitale a constitué depuis ce moment un point fort, en utilisant le dialecte pour certains couloirs, et par l'organisation de webinaires en s'associant à la société civile, impactant fortement l'opinion publique, notamment

le dernier avec l'Association des Tunisiens des Grandes Écoles (ATUGE) permettant d'approcher cette cible de manière différenciée.

Le volet événementiel régional a également permis de s'adresser à une population partageant souvent les mêmes codes et les mêmes préoccupations, en les éclairant grâce à un réseau partenaire d'experts internes et externes.

La Banque est ainsi perçue comme un facilitateur, un point d'entrée à une offre « One Stop Shop ».

Grâce aux services non financiers, une expérience sur mesure est offerte aux clients de tout univers à travers l'expertise de la banque, la connaissance locale des marchés, le savoir-faire global du Groupe AWB et ses partenaires.

LE MULTICANAL RENFORCÉ POUR UNE MEILLEURE EXPÉRIENCE UTILISATEUR

Attijari bank a poursuivi ses efforts pour renforcer l'usage des canaux à distance afin d'offrir une meilleure expérience client. Ainsi, l'année 2023 a connu le renforcement de plusieurs agences par un 2ème GAB pour assurer aux clients une meilleure prise en charge au niveau de ses différents points de vente. Attijari bank a également poursuivi l'ouverture d'espaces Libres Services Bancaires (LSB) avec l'inauguration de deux locaux munis de GAB et bornes interactives.



Ces espaces LSB permettent aux clients d'effectuer différentes opérations de banque au quotidien telles que les opérations de dépôt et de retrait d'espèces, les opérations de change, la commande de chèquiers et la remise de chèques, leur offrant ainsi plus de commodité et de gain de temps.

Différentes actions d'animation ont également eu lieu au niveau des agences afin de sensibiliser les clients à l'usage des canaux à distance, en renforçant l'information au moment de l'équipement du client et en lui prodiguant accompagnement et assistance.

NOUVELLES FONCTIONNALITÉS WEB BANKING FAVORISANT LE DECASHING

En tant qu'acteur de la stratégie nationale de decashing et d'inclusion financière, Attijari bank a poursuivi ses efforts de développement et de digitalisation des moyens de paiement et des services de banque au quotidien.

Ainsi, en 2023, Attijari bank a réitéré son engagement et sa contribution au projet national « Paysmart », initiative pilotée par la BCT, à travers l'intégration de nouveaux services de paiement au niveau d'Attijari Real Time, à savoir « Tunisie Autoroutes » pour la recharge des badges de télépéage, ainsi que les paiements en faveur du Ministère de l'Education Nationale, pour ce qui est du règlement des frais d'inscription de scolarité. Le paiement est désormais possible via virement, carte bancaire et wallet.

Par ailleurs, soucieuse de se positionner au cœur de la vie de ses clients, Attijari bank accompagne les parents et leurs enfants, étudiants à l'étranger, via un accès direct à une nouvelle fonctionnalité qui vient étoffer le selfcare client sur le Web Banking. Désormais, la fonctionnalité « Transfert Scolarité en ligne » offre la possibilité d'effectuer un virement à l'étranger ou de recharger la carte Scholarship en temps réel.

Afin de renforcer l'adoption et l'usage du moyen de paiement universel par carte,

Attijari Realtime a également été enrichie par des fonctionnalités permettant aux usagers, la gestion avancée des cartes bancaires avec une panoplie de fonctionnalités telles que la consultation des cartes et des mouvements associés, la modification du plafond, le recalcul du code et la recharge de Carte Prépayée, favorisant ainsi l'autonomie du client dans la gestion de ses moyens de paiement.



Montée en puissance de la mesure et de la gestion du risque

L'année 2023 s'est révélée être une période charnière marquée par la montée en puissance du dispositif de gestion des risques et le déploiement ambitieux de plusieurs projets structurants. Ces initiatives ont été orchestrées en parfaite harmonie avec les aspirations définies dans le plan stratégique d'Attijari bank, tout en respectant les exigences réglementaires et les bonnes pratiques internationales en matière de gestion des risques.

Au cœur de ces avancées, se dessine la mise en place d'un premier cadre d'appétence aux risques offrant une vision éclairée sur la possibilité d'expansion sur les divers marchés. Cette expansion est soigneusement guidée par une stratégie de priorisation axée sur les secteurs promoteurs à fort potentiel.

Ce paradigme novateur va au-delà et incarne une philosophie qui vise à maximiser les opportunités tout en minimisant les risques, notamment à travers une amélioration substantielle des critères de décision relatifs à l'octroi de crédits aux PME et la mise en œuvre d'un outil de Scoring bâti sur la connaissance client permettant un accompagnement rationnel de la TPE.

Enfin et non des moindres, l'année 2023 a été marquée par le développement d'un dispositif d'alertes précoces et ce, afin de répondre à un double objectif : avoir une vision anticipative du risque et se conformer à la réglementation en vigueur tout en s'inscrivant dans une démarche de risque responsable.



Une démarche RSE en faveur de la création de la valeur partagée

L'année 2023 a été caractérisée par la publication officielle de la politique RSE de la banque qui a été ratifiée par le conseil d'administration.

La démarche RSE d'Attijari bank est structurée autour de 4 axes et 10 engagements pour répondre à son ambition de créer de la valeur partagée avec ses parties prenantes et dresser les principaux enjeux du développement durable.

En 2023, l'engagement de la démarche a été initié par la constitution de 20 relais au niveau de chaque métier, qui ont été formés et sensibilisés à leurs rôles dans leurs équipes respectives.

Ils ont participé à la phase d'analyse de la double matérialité ainsi que les parties prenantes internes et externes. A l'issue de cette étude, un certain nombre d'enjeux ont été identifiés, puis priorisés, ce qui a donné lieu à une feuille de route Environnementale Sociale et de Gouvernance (ESG) à l'horizon 2026.

Dans cette continuité, l'année 2023 a été aussi marquée par la création d'une entité dédiée au niveau de la banque. Cette entité est en charge de la vulgarisation de la politique RSE du Groupe, de son pilotage ainsi que de la communication sur les thèmes de durabilité, aussi bien en interne qu'en externe.

ATTIJARI SOURCING, LA PLATEFORME DES ACHATS RESPONSABLES PAR EXCELLENCE

Attijari bank est la première banque qui digitalise son processus d'achat en lançant la plateforme e-sourcing, permettant de simplifier et d'améliorer les activités d'approvisionnement au sein de la banque en conformité avec sa charte d'achats responsables. « Attijari Sourcing » a été lancée en date du 1^{er} novembre 2023. C'est un espace d'interaction permettant de soumettre les offres de service spontanées, de recevoir les consultations et les appels d'offres, de soumettre les réponses et de suivre leurs statuts jusqu'à attribution et élaboration des contrats en mode collaboratif.



Les fournisseurs peuvent créer et maintenir leur propre espace privé dans la plateforme, à partir duquel ils peuvent interagir avec le Groupe sur toutes les étapes du processus Achat. La plateforme est également un espace d'échange et de collaboration au service de la transparence et de la qualité de service. Sans omettre le volet préservation de l'environnement couvert par cette plateforme en éliminant l'utilisation du papier, jusque-là nécessaire lors de toute soumission.

VERS UNE MISE EN PLACE EFFECTIVE DU SYSTÈME DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

La qualification des risques environnementaux et sociaux dans l'activité d'investissement et de financement de la banque représente un enjeu majeur de la feuille de route ESG, RSE de la banque.

La banque lance le projet de mise en place d'un dispositif SGES qui prend en compte les meilleurs standards internationaux, et répond notamment aux exigences de la Société Financière Internationale (SFI) relatives à l'exclusion de certaines activités, la catégorisation des projets selon leurs impacts, l'évaluation et le suivi des risques.

La fonction RH, levier de performance et d'innovation

L'année 2023 a été placée sous le signe de la valorisation du capital humain avec une ambition commune portée par le plan stratégique groupe et filiales, dans le cadre d'un programme RH dédié.

Cette ambition s'est matérialisée par la volonté d'avoir un parcours d'expérience collaborateur fluide, épanouissant et le plus long possible, ainsi qu'une approche renouvelée du management des ressources humaines, avec une feuille de route plaçant le collaborateur dans un espace de confiance et de réassurance, et garante de son bien-être.

Les projets « Gestion des carrières », « Evaluation et Management de la Performance » et « Accompagnement des besoins du Plan Stratégique », ont livré un

nouveau modèle organisationnel qui favorise la dimension humaine, se base sur l'agilité et l'équité, permet de créer des leviers d'une véritable adhésion collective, et enfin redonne du sens et de l'utilité.

Le dispositif de formation a été au cœur de cette transformation pour accompagner la montée en compétence des collaborateurs, notamment à travers la mise en place de la plateforme de digital learning « Mawarid Talent », accessible à tous les collaborateurs via PC, tablette et application Mobile.

Grâce à Mawarid Talent, la formation a été démocratisée et chaque collaborateur a désormais la possibilité de s'auto-former et développer ses compétences techniques et ses soft skills.

Par ailleurs, un ensemble de canaux d'apprentissage a été mis en place, afin de répondre à tous les besoins exprimés :

- Des parcours de formation appropriés pour chaque métier qui favorisent la spécialisation et la polyvalence et comportent des modules techniques et des modules soft skills ;
- Des cursus métiers servis au niveau de « Attijari Académie » ;
- Des stages immersifs au niveau des Agences Ecoles ;
- Une simulation au niveau de l'Agence Virtuelle ;
- Des plans de développement individuels.



Des initiatives marquant la responsabilité sociale de la banque ont contribué à l'amélioration de la qualité de vie en interne, à l'instar de la digitalisation du parcours collaborateur (Attijari Family), la rénovation du restaurant de la banque, l'aménagement des agences dans le cadre de la spécialisation et la mise en place de diverses activités socio-culturelles.

En couronnement de cette volonté de renforcer son engagement envers une croissance inclusive et durable, l'augmentation de capital d'Attijari bank a été réservée intégralement au personnel actif et permanent de la banque et de ses filiales.



Une modernisation du socle technologique synchronisée aux enjeux de transformation business

Dans la continuité de ses travaux de transformation digitale et conformément à sa feuille de route stratégique, Attijari bank a poursuivi la modernisation de son socle technologique tout en assurant la mise en place des préalables nécessaires à l'accélération de sa trajectoire IT. Dans ce cadre et grâce à la Synergie Groupe et cette démarche de mutualisation des ressources et compétences, la banque a pu activer son Centre de Compétence Digitale. Ce dernier a été renforcé par des équipes formées, accompagnées et coachées tout au long des travaux qu'ils menaient, avec l'apport de toutes les entités du Groupe et de la banque. Il a commencé dès le 2^{ème} semestre de 2023 à délivrer tout un ensemble de use cases à fortes valeurs ajoutées pour les clients de la banque comme pour ses utilisateurs internes.

Également en 2023, le Centre de Compétence Digitale a arrêté ses lignes technologiques et les plateformes cibles qui entrent dans les orientations technologiques et architecturales du Groupe. Il a accueilli en son sein les équipes qui prennent en charge la levée d'obsolescence des applications métier, comme la Suite Risque qui a été revisitée technologiquement et fonctionnellement pour s'aligner sur les nouvelles normes et besoins évolutifs du métier, en intégrant des parcours clients digital ready.

Afin d'accompagner les ambitions stratégiques et digitales de la Banque, la Trajectoire Data a été renforcée par la mise en place de piliers de la Gouvernance, le catalogue et la classification des actifs Data ; mais aussi la confirmation de l'architecture et des technologies cibles pour 2024. Ces dernières seront un véritable accélérateur pour porter les objectifs de croissance de la banque. Attijari bank a par ailleurs mis en place les moyens de soutenir l'intensification de la relation client à travers tout un dispositif de Data Scientists, tout en améliorant régulièrement les outils de pilotage de l'activité de la banque, que

ce soit en termes de performance ou de richesse et de pertinence des indicateurs.

La modernisation du socle technologique passe forcément par l'adoption de moyens et outils hautement disponibles et agiles, notamment le renforcement et l'amélioration du réseau de télécommunication de la banque, mais aussi par l'octroi de moyens logistiques aux collaborateurs (Laptops, outils collaboratifs) pour assurer l'efficacité opérationnelle et pour mieux servir les clients internes et externes.

Tout ceci n'est pas envisageable sans une couverture cybersécurité optimale et inscrite dans une trajectoire d'amélioration continue. A cet effet, un ensemble de politiques de Cybersécurité, avec comme leitmotiv « Zero Trust », a été mis en place avec l'appui du Groupe. Les moyens techniques et humains, notamment en expertise, ont été mis en œuvre et renforcés par des partenariats stratégiques et opérationnels pour assurer une surveillance 24/7 de l'infrastructure de la banque.



Une trajectoire business soutenue par des partenariats stratégiques

Les valeurs et les axes stratégiques de la banque conditionnent le choix de la consolidation ou de l'introduction d'un partenaire stratégique. Tel a été le cas, durant l'exercice 2023.

Avec nos partenaires, l'ambition de la banque étant d'asseoir une politique disruptive en matière d'innovation, de captation de clientèle à valeur ajoutée, d'évolution des moyens de paiement, d'accompagnement à la TPME et d'inclusion financière sans oublier la dimension RSE.

A ce titre, l'année 2023 a été drivée par le dénouement et la confirmation de partenariats permettant de promouvoir, positivement, la notoriété de la banque en tant qu'acteur principal dans l'écosystème et favorisant l'offre de valeur et la centricité client.

Avec nos partenaires historiques, à l'instar de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD), Attijari bank s'est engagée à soutenir les entreprises tunisiennes à travers la signature d'une convention RSF « Risk Sharing Facility » qui a pour objet la mise à disposition d'un fonds de garantie dans le cadre de la promotion et de l'encouragement des entreprises.



Ce programme de partage des risques réaffirme l'importance des entreprises dans la stratégie de développement d'Attijari bank.

En outre, grâce à ce partenariat, la banque encourage et soutient les clients importateurs en ces temps difficiles de dégradations répétées du rating national en leur offrant les meilleurs taux. En effet, la BERD a mis à disposition d'Attijari bank Tunisie une facilité de garantie à travers un contrat cadre « The issuing bank agreement » qui a pour objet la mise en place d'une ligne Trade Finance pour couvrir les confirmations des lettres de crédit Import auprès des correspondants étrangers (des banques confirmatrices).

Le Trade Finance Program permettra à Attijari bank en tant que banque émettrice, de confirmer ses lettres de crédits imports moyennant la couverture de la BERD en faveur de banques commerciales internationales afin de couvrir les risques de non-paiement des transactions d'Attijari bank relatifs au risque pays.

Ce cadre contribue aussi aux investissements verts et à l'amélioration des normes environnementales et des rapports liés aux risques climatiques et à la performance environnementale.

Souci partagé avec un autre partenaire historique, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), avec qui, le plan d'actions conjoint s'articule autour de l'axe environnemental, entrepreneurial et économique. Des actions concrètes ont été menées avec le concours du dispositif Dar Al Macharii.

Par ailleurs, les actions déployées avec nos partenaires stratégiques confortent considérablement, la politique RSE adoptée par la banque et qui n'est autre qu'une déclinaison de la stratégie globale du Groupe Attijariwafa bank. L'année 2023 a été l'occasion pour le cadrage de l'intégration systémique de la RSE au niveau des plans d'actions de l'ensemble des entités.

CROIRE EN LA CRÉATION DE VALEUR PARTAGÉE



En effet, les enjeux majeurs de la politique RSE en local, en adéquation avec les 7 questions centrales de l'ISO 26000 et les 17 ODD des Nations Unies, sont traduits en quatre axes : environnemental, économique, social et sociétal. Une politique appuyée par l'implication de certaines lignes de métiers de la banque :

- » La Gestion Globale des Risques par la mise en place du SGES (système de gestion des risques environnementaux et sociaux) ;
- » Le Marché TPME et la Grande Entreprise par la promotion de la culture entrepreneuriale via la dynamisation du concept DAM et des ateliers de sensibilisation et de formation à un échantillon de clients GE face aux risques E&S et climatiques qu'ils encourent ;
- » La Logistique et la Rationalisation par la gestion durable des déchets, le zéro papier et la réduction de la consommation énergétique et des eaux ;
- » Le Capital Humain par l'amélioration de la qualité de vie en interne et la mise en œuvre du mécénat de compétences. L'ambition étant d'instaurer la marque employeur.



En matière de développement des moyens de paiement et afin de stimuler l'innovation dans ce domaine, Attijari bank a consolidé son partenariat avec Mastercard et en a noué un autre avec VISA pour diversifier l'offre au profit d'une meilleure expérience client.

Avec ces deux partenaires, Attijari bank vise l'amélioration de l'expérience client et un gain en termes de part de marché en équipement et en paiement. Des plans d'actions ambitieux ont été arrêtés conjointement afin de :

- Booster l'usage des cartes à l'international ;
- Cibler la clientèle à valeur ajoutée par la mise en vente des cartes adaptées (Exclusive et Signature) ;
- Adapter l'offre.



Renforcer la capacité à faire jouer la Synergie Groupe

UN ACCOMPAGNEMENT GROUPE DU VIRAGE STRATÉGIQUE VALORISANT LE CAPITAL HUMAIN D'ATTIJARI BANK TUNISIE

L'année 2023 a démarré sous le signe de la valorisation du capital humain avec une ambition commune portée par la Direction RH Groupe et le plan stratégique dans le cadre d'un programme RH dédié.

Cette transformation RH était l'occasion de revoir les processus actuels et d'intégrer les collaborateurs dans la conception de nouveaux processus. Cela s'est fait par le biais d'ateliers de réflexion et d'enquêtes de satisfaction qui ont permis ainsi l'émergence de stratégies collectives profitant d'un retour d'expérience groupe et d'une expertise pointue à même de conférer à la banque, une longueur d'avance pour placer le collaborateur dans un espace de confiance et de réassurance.



TRANSPPOSITION DU SYSTÈME DE MANAGEMENT ANTI-CORRUPTION (SMAC) DU GROUPE AU NIVEAU D'ATTIJARI BANK TUNISIE

Le Système de Management Anti-Corruption (SMAC), certifié par rapport à la norme internationale ISO 37 001 et piloté par la Déontologie Groupe, a été déployé en 2022 au niveau du groupe Attijariwafa bank, sous l'impulsion de son Président. Ceci entre dans le cadre du renforcement continu du dispositif déontologique du Groupe. La transposition du dispositif au niveau des filiales est une exigence et une orientation stratégique du Groupe, dans le cadre de la certification, dans une optique de maîtrise des risques à large échelle.

La mise en place d'un dispositif anti-corruption (SMAC) répond à trois enjeux majeurs :



Renforcer la confiance des parties prenantes de la banque (clients, actionnaires, régulateurs, partenaires financiers nationaux et internationaux, fournisseurs, etc.) ;



Se positionner en tant que référence dans la lutte contre la corruption, dans le secteur financier ;



S'aligner aux meilleurs standards réglementaires en matière de corruption, en ligne avec le Groupe.

DÉPLOIEMENT DE WAFACASH



Le paysage des établissements de paiement ne cesse de se développer en Tunisie et vient d'être renforcé par l'implantation de Wafacash (WFC), leader du marché des transferts d'argent internationaux au Maroc. Wafacash vient booster l'activité des établissements de paiements et donner de l'élan à la dimension inclusion financière.

Favorisant les pistes de mutualisation, Attijari bank a accompagné Wafacash pour le lancement et l'expansion de son réseau en Tunisie. L'année 2023 a été témoin de la volonté ambitieuse du positionnement institutionnel, de lancement et de couverture géographique à travers un réseau dédié. Dans une deuxième étape, d'autres pistes de mutualisation seront actionnées, notamment, le réseau d'agences Attijari bank qui sera au service de l'activité WFC.

VERS L'ANCRAGE D'UN DISPOSITIF ANNUEL DE SYNERGIE

Dans le cadre de l'accompagnement du plan stratégique @mbitions 2025, le groupe a organisé son plus grand rendez-vous annuel @mbition Trophy qui récompense l'innovation et favorise la création réelle des conditions de la synergie.

Attijari bank était présente à la finale sur les initiatives Communication, RH et Synergie.

Deux prix ont été décernés à la filiale tunisienne. Un premier prix en guise de reconnaissance de l'adoption de l'éducation financière comme levier pour renforcer l'inclusion financière et intensifier la relation avec la clientèle cible et un deuxième s'inscrivant dans une démarche conjointe avec le groupe pour doter la capacité d'exécution IT d'un centre de compétences tunisiennes.



Viser l'excellence et l'ancrage de la culture
Qualité

L'année 2023 a été marquée par un engagement prononcé envers la culture de la qualité, au niveau du Groupe AWB. Dans ce cadre, Attijari bank s'est distinguée par son dynamisme et la maturité de son approche. Notée 4 sur une échelle de 5 paliers par l'outil d'évaluation édité par le Groupe auprès de ses filiales, ABT confirme ainsi son statut de filiale modèle.

L'année 2023 a démarré sous le signe de l'amélioration de la qualité de vie en interne avec le déploiement de la nouvelle plateforme Service Desk de saisie et de traitement des demandes des collaborateurs, laquelle couvre cinq domaines : l'informatique, la logistique, la monétique, le capital humain et le commercial,

avec notamment les flux entre supports & moyens, pôle commercial et agences.

Un pilotage des indicateurs de performance des traitements a été initié et accompagné de près par l'entité Qualité en central. Les entités traitantes, propriétaires de ces indicateurs sont les premiers garants d'une meilleure qualité de service en interne pour l'ensemble des collaborateurs ABT.

Dans une même logique d'écoute du Client Interne, un sondage a été adressé aux collaborateurs du réseau afin de dégager les axes d'amélioration de la qualité de collaboration entre les agences et le siège.

Dans une perspective d'amélioration continue, l'ancrage de la culture qualité s'est manifesté tout au long de l'année à travers le pilotage des indicateurs et l'appropriation des bonnes pratiques, notamment via le suivi de l'évolution des demandes clients (réclamations, demande d'informations et de services), impliquant dans cette démarche les Ambassadeurs Qualité. Ces derniers, dont la mission première est d'avoir un rôle de relais, ont animé autour de l'amélioration des pratiques et la communication sur l'impact.

Une mission « conventions internes de services » a été menée, s'appuyant sur une démarche structurée et permettant de piloter et de pérenniser les flux internes de services.

Les filiales, un levier de choix pour étoffer l'offre et accentuer les synergies

Au cœur de cette démarche multidimensionnelle, articulée autour de la thématique stratégique majeure qu'est la centricité client, Attijari bank accentue davantage l'intensité relationnelle à travers une offre étoffée et distinguée, commercialisée à travers ses filiales.

Une panoplie de produits et services complémentaires est mise à la disposition de la clientèle, tout en visant une adéquation personnalisée par rapport aux besoins spécifiques de chaque segment visé, en parfaite harmonie avec son distinguo de réseau spécialisé.

Sur terrain, l'écoute est primordiale afin de cerner la qualité de service et de prise en charge ainsi que le taux de satisfaction de la clientèle. Cette écoute s'est matérialisée par le déroulement du baromètre clientèle particuliers et entreprises, mais également par la mise en place d'un sondage à chaud qualitatif quant à l'expérience client TSF, permettant d'identifier les leviers d'amélioration de l'expérience client et de mettre en place les plans d'actions qui s'y rapportent, en concertation avec les marchés concernés.

A ce titre, le mot « Synergies » constitue le leitmotiv fondamental pour asseoir des passerelles permanentes qui garantissent au client les mêmes standards de qualité et de prise en charge personnalisée.

Une démarche structurée est mise en œuvre, afin de faire bénéficier les filiales du savoir-faire de la banque, notamment sur les volets du socle technologique, des processus opérationnels, des exigences de contrôle et de conformité, mais surtout en matière de capital humain. Cette perspective élargie vise un pilotage uniforme de toutes les entités externalisées, afin de garantir la prise en charge du client selon les mêmes normes et exigences appliquées au sein du Groupe Attijari bank.

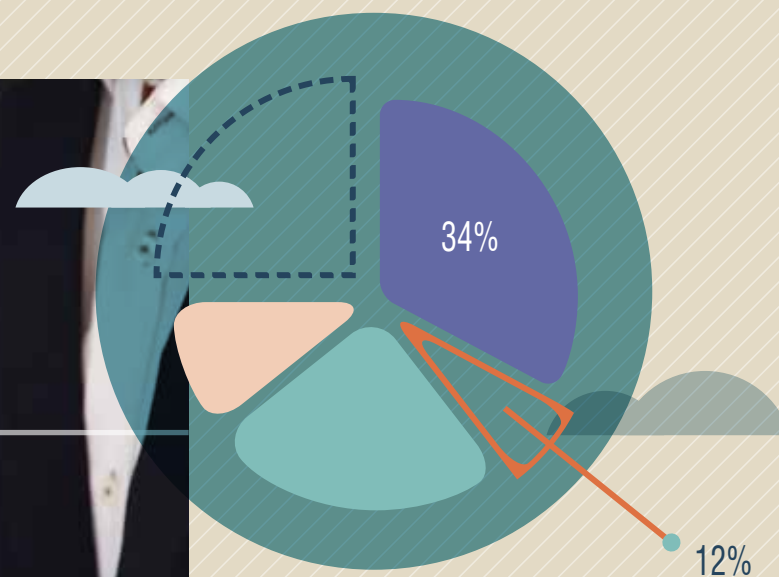


Sur le plan de la performance, l'année 2023 vient confirmer la pertinence de ces convictions stratégiques inébranlables, puisque l'ensemble des filiales affichent une solidité accentuée de leurs fondamentaux financiers, une courbe ascendante de leurs indicateurs d'activité, ainsi qu'une meilleure contribution au résultat consolidé de la banque.

Outre les métiers classiques (Leasing, Assurance, Bourse, Private Equity, Capital Investment, Recouvrement), l'année s'est distinguée par l'avènement d'un nouvel opérateur Wafacash qui, malgré son implantation très récente, se positionne d'ores et déjà comme un acteur majeur sur l'activité des transferts internationaux et des services de paiements en Tunisie.



ACTIVITÉ & RÉSULTATS



Attijari bank en chiffres
Activité de la banque
Résultats de l'activité et son évolution
Evolution des performances au cours
des 5 dernières années
Principaux ratios

ATTIJARI BANK EN CHIFFRES

INDICATEURS (en millions de dinars)	2023	2022	2021
ACTIVITE			
Dépôts de la clientèle	10 045,8	9 338,8	8 541,5
Créances sur la clientèle	7 013,0	6 648,1	6 312,4
ASSISE FINANCIERE			
Total bilan	11 641,5	10 903,3	10 252,0
Capital social	210,0	203,7	203,7
Capitaux propres	1 058,6	960,2	902,3
RESULTATS			
PNB	644,7	575,3	522,5
Charges opératoires	310,4	282,1	277,3
RBE	334,2	293,2	245,2
Résultat Net	212,0	186,1	160,0
RATIOS			
Rendement des fonds propres (ROE) (%)	25,04	24,03	21,56
Rendement des actifs (ROA)	1,82	1,71	1,56
Coefficient d'exploitation (%)	48,2%	49,0%	53,1%
Dépôts / Effectif (en millions de dinars)	5,64	5,25	4,70
Créances sur la clientèle / Effectif (en millions de dinars)	3,94	3,74	3,48
INDICATEURS BOURSIERS			
Cours de l'action au 31 décembre (en TND)	46,14	37,00	30,49
BPA (en TND)	5,20	4,56	3,92
PER	8,86	8,10	7,76
MOYENS			
Effectif banque	1 781	1 778	1 816
Réseau	184	190	200

ACTIVITÉ DE LA BANQUE

Au titre de l'année 2023, le total du bilan s'est établi à **11 641.5 MTND** contre **10 903.3 MTND** à fin décembre 2022 soit une hausse de **738.2 MTND** ou de **6,8%**.

L'activité d'Attijari bank a été caractérisée par les évolutions suivantes :

- Une hausse des dépôts de la clientèle de **706.9 MTND** ou de **7,6%** ;
- Une hausse des créances sur la clientèle de **364.9 MTND** ou de **5,5%**.

DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

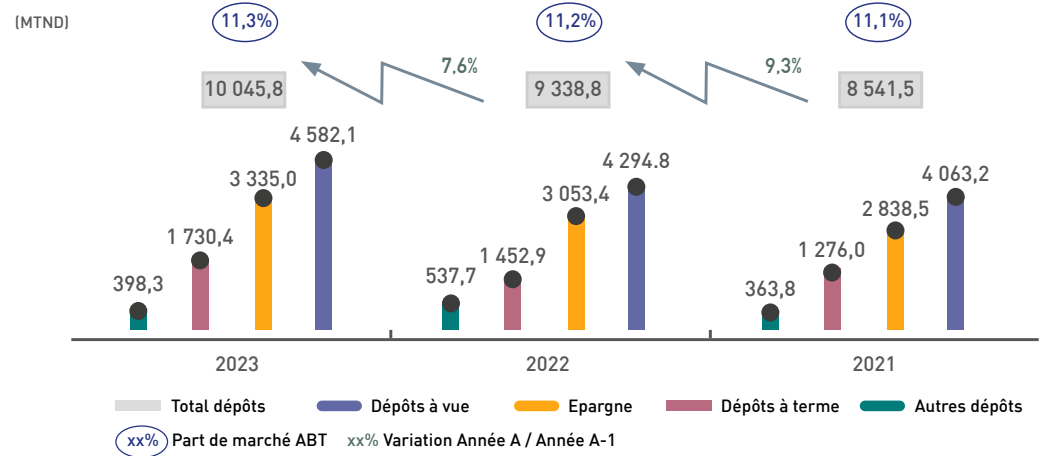
A fin 2023, les dépôts de la clientèle se sont accrus de **706.9 MTND** ou de **7,6%** passant ainsi de **9 338.8 MTND** à fin décembre 2022 à **10 045.8 MTND** à fin décembre 2023. Le détail par nature se présente comme suit :

	Déc-23 [En MTND]	Déc-22	Variation		Déc-21	Variation	
			en MTND	en %		en MTND	en %
Dépôts et avoirs de la clientèle	10 045,8	9 338,8	706,9	7,6	8 541,5	797,3	9,3
Dépôts à vue	4 582,1	4 294,8	287,3	6,7	4 063,2	231,6	5,7
Epargne	3 335,0	3 053,4	281,6	9,2	2 838,5	215,0	7,6
Dépôts à terme	1 529,5	1 280,0	249,5	19,5	1 108,7	171,3	15,5
Certificats de dépôts	200,9	172,9	28,0	16,2	167,3	5,6	3,3
Autres dépôts	398,3	537,7	-139,4	-25,9	363,8	173,9	47,8

La performance réalisée au niveau de la collecte des dépôts en 2023 s'explique principalement par :

- Une hausse de **287.3 MTND** ou de **6,7%** des dépôts à vue pour s'établir à **4 582.1 MTND** à fin 2023 contre **4 294.8 MTND** une année auparavant ;
- Une augmentation de **281.6 MTND** ou de **9,2%** des comptes d'épargne passant de **3 053.4 MTND** à fin décembre2022 à **3 335.0 MTND** à fin décembre 2023 ;
- Une hausse des comptes à terme de **249.5 MTND** ou de **19,5%** pour se situer à **1 529.5 MTND** à fin 2023 contre **1 280.0 MTND** une année auparavant ;
- Une hausse des certificats de dépôts de **28.0 MTND** ou de **16,2%** pour se situer à **200.9 MTND** à fin 2023 contre **172.9 MTND** une année auparavant.

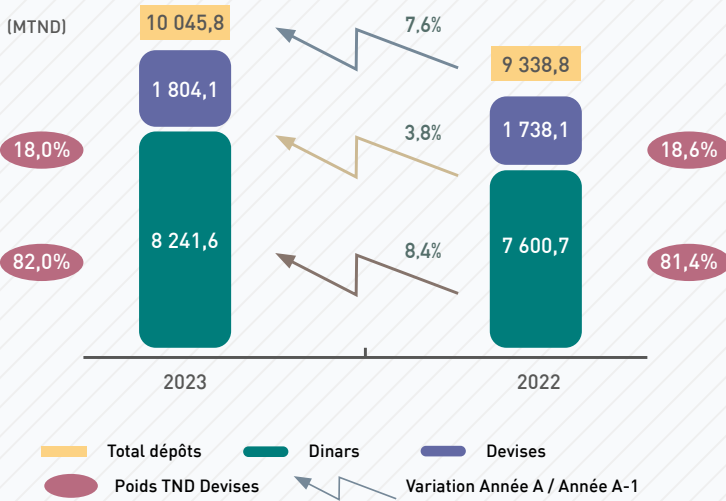
L'évolution des dépôts sur les trois dernières années est présentée ci-dessous¹ :



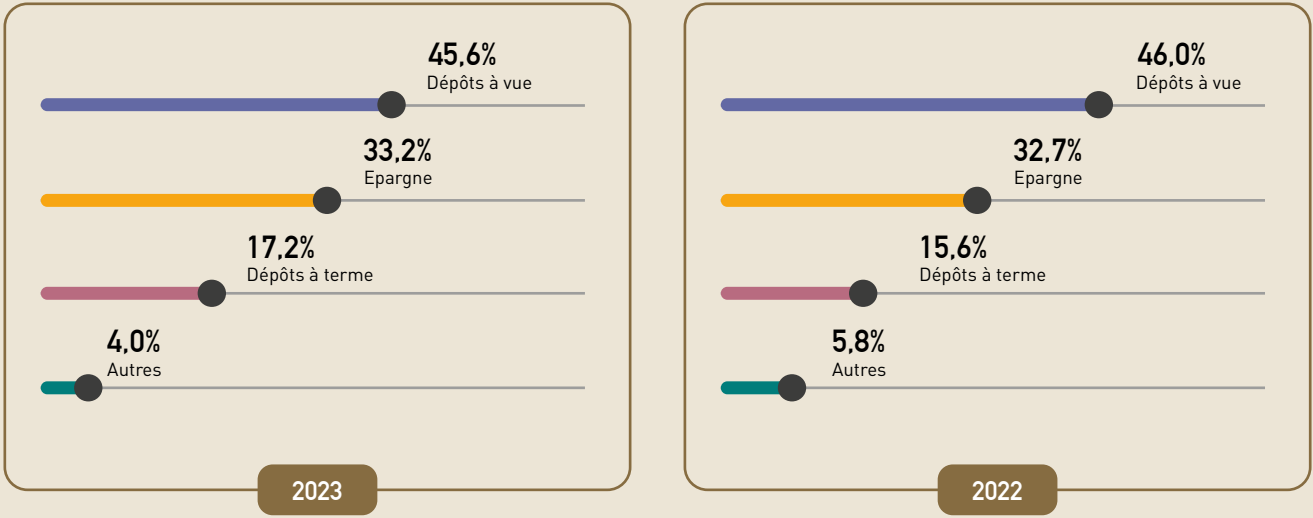
Part de marché calculée sur la base des indicateurs d'activité des banques suivantes (BIAT, Amen Bank, BT, UIB, UBCI, ATB, STB, BNA et BH).

La structure des dépôts de la banque demeure parmi les plus rentables du secteur. Les dépôts à terme ne représentent que 17,2% du total des dépôts à fin 2023 contre 15,6% en 2022.

Les dépôts par type de devises sont ventilés comme suit :



Structure des dépôts de la clientèle



Le volume des dépôts en devises a augmenté de 66 MTND ou de 3,8% par rapport à 2022 contre une augmentation de 640,9 MTND ou de 8,4% pour les dépôts en dinars.

¹ Dépôts à terme y compris les certificats de dépôts.

CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Les créances sur la clientèle sont passées de 6 648.1 MTND à fin décembre 2022 à 7 013.0 MTND à fin décembre 2023 enregistrant, ainsi, une hausse de 364.9 MTND ou de 5,5%.

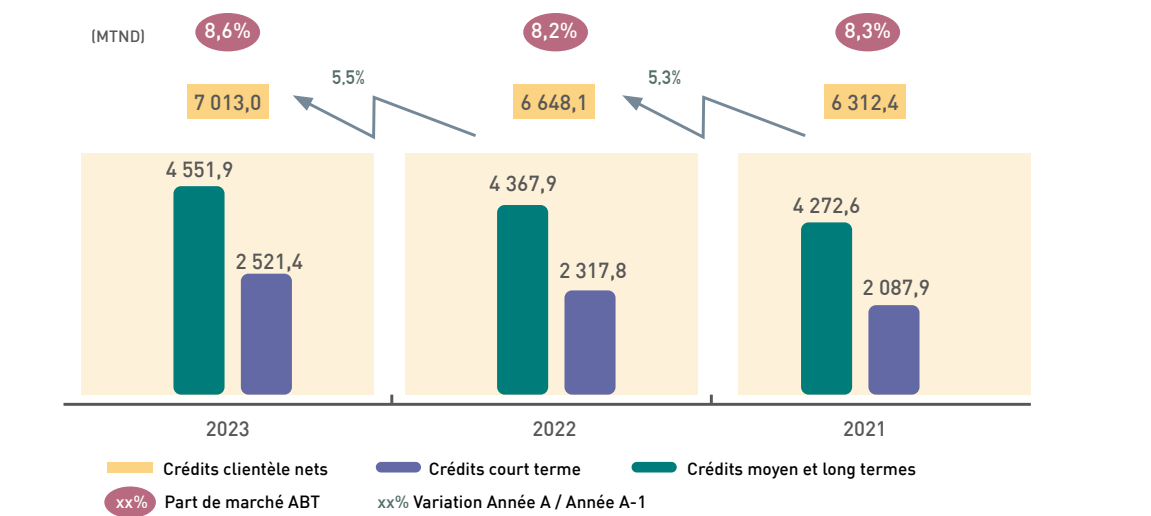
Cette croissance est principalement imputable à :

- La hausse des crédits à court terme de 203.6 MTND ou de 8,8% ;
- La hausse des crédits à long et moyen terme de 184 MTND ou de 4,2%.

Le tableau suivant récapitule les principales évolutions des créances sur la clientèle :

	(En MTND)		Variation		Déc-21		Variation	
	Déc-23	Déc-22	en MTND	en %	en MTND	en %	en MTND	en %
Créances sur la clientèle	7 013,0	6 648,1	364,9	5,5	6 312,4	335,7	5,3	
dont :								
Crédits court terme	2 521,4	2 317,8	203,6	8,8	2 087,9	229,9	11,0	
Crédits moyen et long terme	4 551,9	4 367,9	184	4,2	4 272,6	95,2	2,2	

Le graphique ci-après retrace l'évolution des crédits nets de la clientèle sur les trois dernières années :



Part de marché calculée sur la base des indicateurs d'activité des banques suivantes (BIAT, Amen Bank, BT, UIB, UBCI, ATB, STB, BNA et BH).

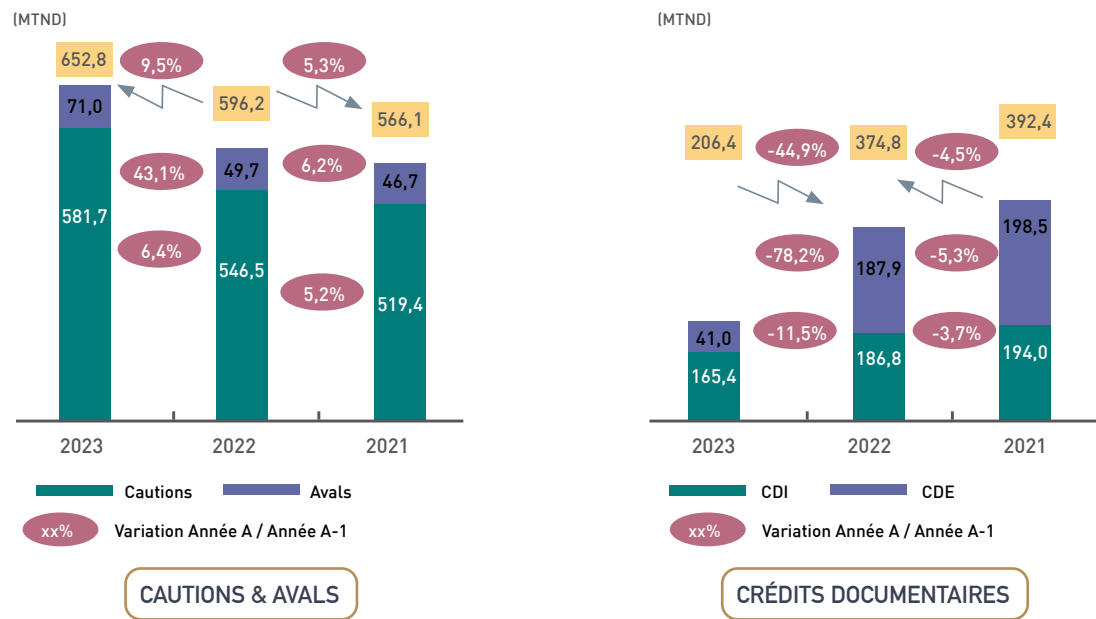
ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

Le volume des engagements par signature en faveur de la clientèle a diminué de **111.8 MTND** ou de **11,5%** au terme de l'année 2023.

Cette baisse est expliquée par l'effet conjugué de :

- La baisse des crédits documentaires de **168.4 MTND** soit de **44,9%** passant de **374.8 MTND** en 2022 à **206.4 MTND** en 2023. Cette évolution est imputable à une régression du volume des crédits documentaires export de **147 MTND** ou de **78,2%** et la baisse des crédits documentaires import **21.5 MTND** ou de **11,5%** ;
- La hausse des avals de **21.4 MTND** soit de **43,1%**;
- La hausse des cautions de **35.2 MTND** soit de **6,4%**.

Les engagements par signature sont représentés dans le graphique ci-dessous :



EMPRUNTS ET RESSOURCES SPÉCIALES

L'encours des emprunts et ressources spéciales a baissé de **14.4 MTND** soit **12,6%** pour s'établir à **99.8 MTND** à fin 2023 contre **114.2 MTND** une année auparavant.

Cette baisse est due aux remboursements des échéances des emprunts obligataires.

CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres relatifs à l'exercice 2023 s'établissent à **1 058.6 MTND** contre **960.2 MTND** en 2022, soit une progression de **98.4 MTND** ou de **10,2%**.

PORTFEUILLE TITRES

L'encours du portefeuille titres commercial se situe à fin 2023 à **21 MTND** contre **187.3 MTND** une année auparavant soit une baisse de **166.3 MTND** ou de **88,8%** et ce, compte tenu d'un reclassement des BTA placement en BTA investissement.

Le portefeuille d'investissement a totalisé au 31 décembre 2023 un montant de **1 589.4 MTND** contre **1 192.3 MTND** à fin 2022 affichant ainsi une hausse de **397.1 MTND** soit de **33,3%**.

ACTIFS IMMOBILISÉS

L'actif immobilisé net d'amortissement a connu une hausse de **1.8 MTND** ou de **1,3%** pour se situer à **142.4 MTND** à fin 2023 contre **140.6 MTND** à fin 2022.

PART DE MARCHÉ D'ATTIJARI BANK

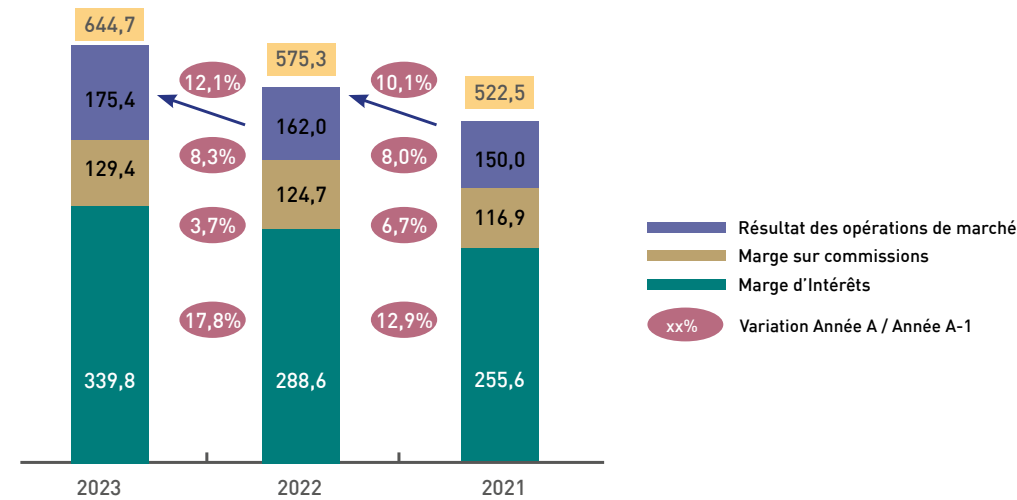
	Encours déc-23 en MTND	Evolution 2023 / 2022	Evolution sectorielle	Part de marché ¹ 2023 / 2022	
Dépôts et avoirs de la clientèle	10 045,8	7,6%	6,8%	11,3%	11,2%
Epargne	3 335,0	9,2%	10,3%	11,5%	11,6%
Dépôts à vue	4 582,1	6,7%	4,7%	13,9%	13,6%
Créances brutes sur la clientèle	7 013,0	5,5%	0,5%	8,6%	8,2%
Marge d'intérêts	339,8	17,8%	6,8%	10,6%	9,6%
Marge sur commissions	129,4	3,7%	3,7%	10,2%	10,1%
Produit Net Bancaire	644,7	12,1%	8,1%	9,8%	9,5%

¹ Part de marché calculée sur la base des indicateurs des banques suivantes (BIAT, Amen Bank, BT, UIB, UBCI, ATB, STB, BNA et BH).

RÉSULTATS DE L'ACTIVITÉ ET SON ÉVOLUTION

LE PRODUIT NET BANCAIRE

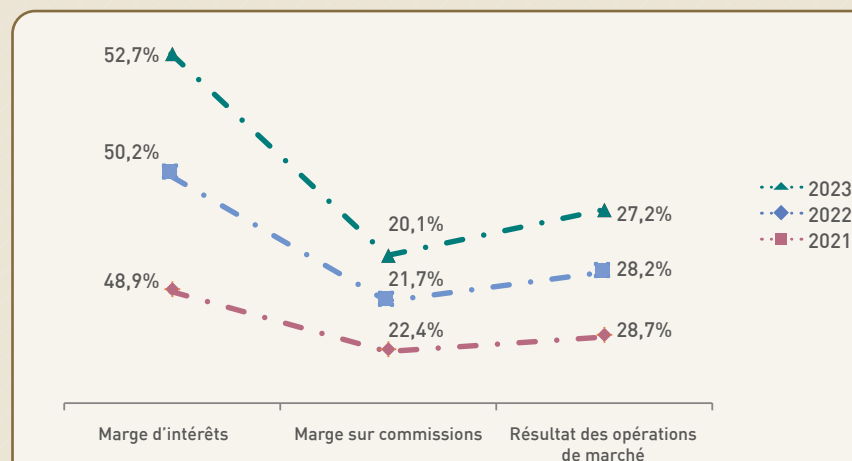
À fin 2023, le Produit Net Bancaire a atteint **644.7 MTND** contre **575.3 MTND** en 2022 enregistrant ainsi une augmentation de **69.4 MTND** ou de **12.1%**.



Cette évolution a été entraînée principalement par :

- La hausse des intérêts et revenus assimilés de **131.4 MTND** ou de **21.7%** ;
- La hausse des intérêts encourus et des charges assimilées de **80.1 MTND** ou de **25.3%** ;
- La hausse de la marge nette sur commissions de **4.7 MTND** ou de **3.7%** ;
- La hausse du résultat des opérations de marché de **13.4 MTND** ou de **8.3%**.

La structure du PNB est ventilée comme suit :



LES CHARGES OPÉRATOIRES

A l'issue de 2023, les charges opératoires ont augmenté de **28.3 MTND** soit de **10%** pour se situer à **310.4 MTND** contre **282.1 MTND** une année auparavant.

Les frais du personnel ont enregistré une hausse de **19.6 MTND** ou de **10,1%**.

Les charges générales d'exploitation ont affiché une variation à la hausse de **5.8 MTND** soit de **8%**.

Les charges du personnel représentent **68.5%** des charges opératoires contre **25.5%** pour les charges générales d'exploitation.

Le coefficient d'exploitation y compris les dotations aux amortissements a atteint **48.2%** à fin décembre 2023 contre **49%** une année auparavant.

LE RÉSULTAT NET

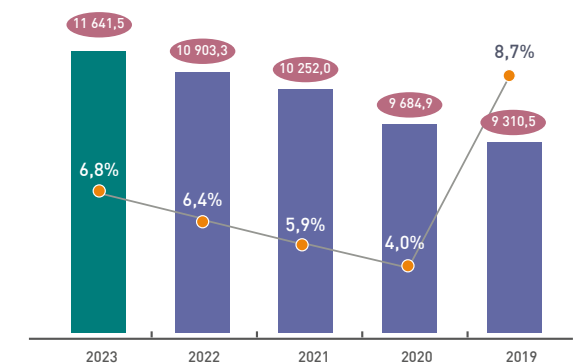
A fin 2023, le résultat brut d'exploitation a atteint **334.2 MTND** en hausse de **41.1 MTND** ou de **14%** par rapport à la même période en 2022.

L'exercice 2023 s'est soldé par la réalisation d'un résultat net de **212.0 MTND** contre **186.1 MTND** en 2022 soit une évolution de **26.0 MTND** ou de **14%**.

EVOLUTION DES PERFORMANCES AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES

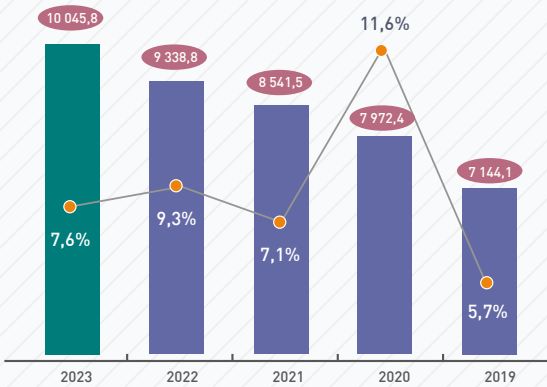
TOTAL BILAN

A fin 2023, le bilan totalise **11 641.5 MTND** contre **9 310.5 MTND** fin 2019, soit un taux de croissance annuel moyen (TCAM) de **5.7%**.



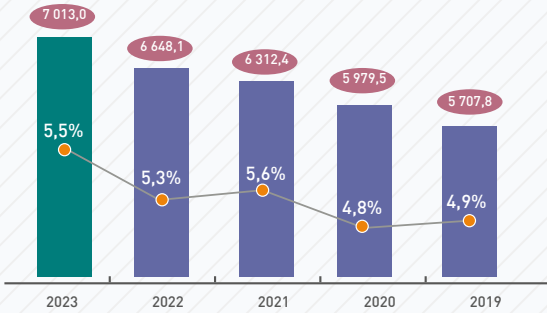
LES DÉPÔTS ET AVOIRS DE LA CLIENTÈLE

Les dépôts et avoirs de la clientèle s'établissent au 31 décembre 2023 à **10 045.8 MTND** soit un TCAM de **8,9%**.



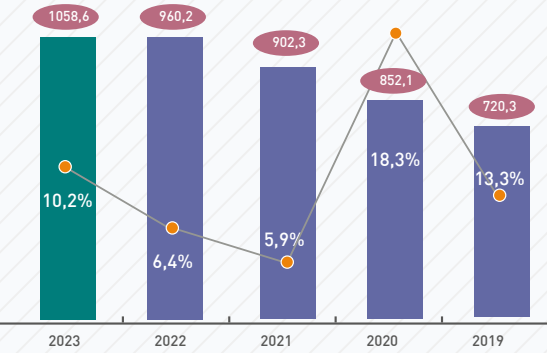
LES CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Durant les cinq dernières années, les créances sur la clientèle se sont élevées à fin 2023 à **7 013.0 MTND** atteignant un TCAM de **5,3%**.



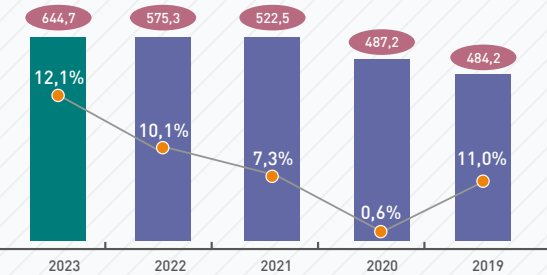
CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres de la banque enregistrent un TCAM de **10,1%** pour atteindre **1 058.6 MTND** en 2023.



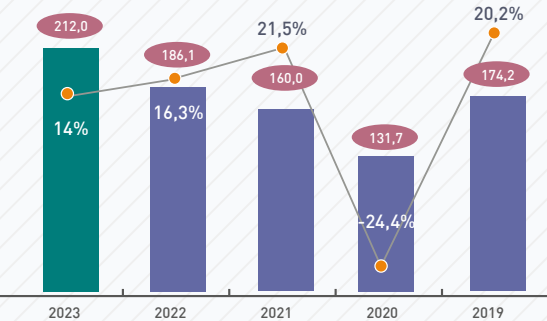
PRODUIT NET BANCAIRE

Au cours des cinq dernières années, le Produit Net Bancaire a enregistré une croissance annuelle moyenne à la hausse de **7,4%** en passant de **484.2 MTND** en 2019 à **644.7 MTND** à fin 2023.



RÉSULTAT NET

Le résultat net affiche un TCAM de **5,0%** pour se situer à **212.0 MTND** au 31 décembre 2023.



RÉSEAU AGENCES

Attijari bank a mené des actions de réorganisation de son réseau de distribution qui s'établit à **184** agences à fin 2023.

PRINCIPAUX RATIOS

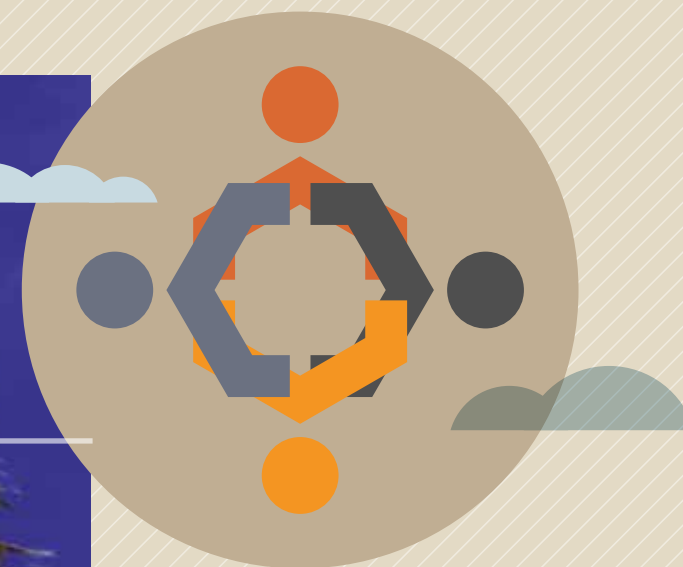
en kTND		2023	2022	2021	2020	2019
Productivité	Dépôts / effectif	5 641	5 252	4 703	4 592	4 161
	Crédits / effectif	3 938	3 739	3 476	3 444	3 324
	PNB / effectif	362	324	288	281	282
	Coefficient d'exploitation	48,2%	49,0%	53,1%	47,1%	45,5%
(en %)		2023	2022	2021	2020	2019
Rentabilité	Résultat Net / PNB	32,9%	32,3%	30,6%	27,0%	36,0%
	ROE	25,0%	24,0%	21,6%	18,3%	31,9%
	ROA	1,82%	1,71%	1,56%	1,36%	1,87%
(en %)		2023	2022	2021	2020	2019
Risque	Ratio de liquidité	691,0%	359,0%	354,5%	205,6%	250,3%
	Ratio de solvabilité	12,94%	12,70%	12,52%	13,20%	14,15%
	Taux des actifs classés**	3,59%	3,71%	4,88%	4,89%	5,12%
	Taux de couverture des actifs classés*	62,87%	62,45%	72,26%	80,67%	77,83%

* Provisions hors provisions collectives / Actifs classés hors agios réservés.

** Hors agios réservés.



PARTICIPATIONS & GROUPE ATTIJARI BANK



La liste des filiales et entreprises associées au 31/12/2023 se présente comme suit :

Société	Secteur d'activité	Pourcentage de contrôle	Capital en DT
Attijari Leasing	Location financement	61,92%	27 500 000
Attijari Assurance	Assurance	45,00%	10 000 000
Attijari Intermédiation	Intermédiation boursière	99,99%	5 000 000
Attijari Recouvrement	Recouvrement des créances	99,92%	1 000 000
Attijari Sicar	Société d'investissement à capital risque	76,80%	26 455 500
Attijari Gestion	Gestion d'OPCVM	99,88%	500 000
Attijari Immobilière	Promotion immobilière dans le cadre d'achat des biens hypothéqués	99,99%	150 000
Attijari Obligataire SICAV	OPCVM	0,02%	134 257 668
Attijari Finances Tunisie	Consulting dans le domaine financier	24,94%	1 000 000



TITRES DE PARTICIPATION

Le détail des titres de participation se présente comme suit :

Description	% Détention	Valeur brute 31/12/2023	Provisions 31/12/2023	Valeur nette 31/12/2023	Valeur brute 31/12/2022	Provisions 31/12/2022	Valeur nette 31/12/2022
TITRES CÔTÉ		23 093 208	-57 885	23 035 323	23 533 983	-45 378	23 488 604
ATTIJARI LEASING	61,9%	16 678 008	0	16 678 008	17 118 783	0	17 118 783
S T I P	3,3%	677 947	-57 885	620 062	677 947	-45 378	632 569
TUNIS RE	1,4%	1 567 500	0	1 567 500	1 567 500	0	1 567 500
SOCIETE CARTHAGE CEMENT	0,8%	3 653 000	0	3 653 000	3 653 000	0	3 653 000
VISA	0,0%	516 753	0	516 753	516 753	0	516 753
TITRES NON CÔTÉS		95 049 187	-6 242 000	88 807 187	96 049 187	-6 242 000	89 807 187
OOREDOO SA - ZITOUNA TÉLECOM	2,7%	52 943 648	0	52 943 648	52 943 648	0	52 943 648
ATTIJARI SICAR	74,1%	21 914 239	-1 567 947	20 346 293	21 914 239	-1 567 947	20 346 293
ATTIJARI INTERMEDIATION	100,0%	5 096 626	-132 250	4 964 376	5 096 626	-132 250	4 964 376
ATTIJARI ASSURANCE	45,0%	4 499 980	0	4 499 980	5 499 980	0	5 499 980
SODIS SICAR	4,2%	1 200 000	-746 120	453 880	1 200 000	-746 120	453 880
ATTIJARI RECOUVREMENT	99,9%	999 300	0	999 300	999 300	0	999 300
COTIF-SICAR	5,0%	750 000	0	750 000	750 000	0	750 000
SICAR NORD OUEST-SODINO	1,8%	700 000	-365 795	334 205	700 000	-365 795	334 205
COMPAGNIE TOURISTIQUE ARABE	3,9%	592 020	-592 020	0	592 020	-592 020	0
ATTIJARI GESTION	100,0%	502 815	0	502 815	502 815	0	502 815
LA MAISON DU BANQUIER (SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE)	6,1%	479 900	-201 816	278 084	479 900	-201 816	278 084
AMEL SICAF	35,8%	475 000	-475 000	0	475 000	-475 000	0
SICAR CENTRE OUEST SIDCO	2,6%	408 000	-256 186	151 814	408 000	-256 186	151 814
INTER BANK SERVICES	16,9%	399 900	0	399 900	399 900	0	399 900
PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE ZARZIS	6,5%	389 900	0	389 900	389 900	0	389 900
PRIMAVERA	4,8%	380 000	-380 000	0	380 000	-380 000	0
STE INTER BANCAIRE DE TELECOMPENSATION «SIBTEL»	7,5%	350 000	0	350 000	350 000	0	350 000
MONETIQUE TUNISIE	10,4%	280 000	0	280 000	280 000	0	280 000
ATTIJARI FINANCE	25,0%	252 815	-196 759	56 057	252 815	-196 759	56 057
STE D'ETUDES ET D'AM. DES COTES NORD DE LA VILLE DE SFAX	11,1%	250 000	0	250 000	250 000	0	250 000
COTUNACE	2,2%	212 800	0	212 800	212 800	0	212 800
TUNISIE AUTOROUTES	0,0%	206 703	-52 876	153 827	206 703	-52 876	153 827
LE RIBAT	2,8%	200 000	-200 000	0	200 000	-200 000	0
ACMG	6,8%	170 000	-170 000	0	170 000	-170 000	0
SOTULUB	2,7%	150 000	0	150 000	150 000	0	150 000
ATTIJARI IMMOBILIERE	100,0%	150 000	-150 000	0	150 000	-150 000	0
STE TOURISTIQUE AIN DRAHAM	6,3%	146 000	-146 000	0	146 000	-146 000	0
STE TUNISIENNE DE GARANTIE (SOTUGAR)	4,3%	130 000	0	130 000	130 000	0	130 000
STAR IMMOBILIERE	20,0%	100 000	-100 000	0	100 000	-100 000	0
FONDS DE RECONV. ET DE DEVELOP. DES CENTRES MINIERs	0,3%	80 000	-43 859	36 141	80 000	-43 859	36 141
L'EVOLUTION ECONOMIQUE	5,4%	75 816	-75 816	0	75 816	-75 816	0
STE INDUSTRIE TOURISTIQUE HEDIA	7,5%	75 000	-75 000	0	75 000	-75 000	0
STIM	49,0%	73 500	-73 500	0	73 500	-73 500	0
AGENCE TUNISIENNE D INTERNET	7,0%	70 000	0	70 000	70 000	0	70 000
SOMATRA GET	7,2%	50 710	-50 710	0	50 710	-50 710	0
TRANSTOURS	3,8%	44 000	-44 000	0	44 000	-44 000	0
SOLAICO	3,1%	40 000	-40 000	0	40 000	-40 000	0
FOIRE INTERNATIONALE DE TUNIS	0,5%	34 400	0	34 400	34 400	0	34 400
STE ARABE DES SERVICES FINANCIERS	0,2%	34 210	-34 210	0	34 210	-34 210	0
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV		29 900	0	29 900	29 900	0	29 900
SODEK SICAR	0,4%	25 000	-10 131	14 869	25 000	-10 131	14 869
S P P I	3,3%	25 000	0	25 000	25 000	0	25 000
MACHINES TEXTILES MAGHREB.	2,5%	12 500	-12 500	0	12 500	-12 500	0
SEDAT TUNISIE HORIZON	1,1%	11 280	-11 280	0	11 280	-11 280	0
STE CLINIQUE TAOUFIK	0,0%	10 000	-10 000	0	10 000	-10 000	0
STE DE PROMOTION ET D'EXPLOITATION INDUSTRIELLE	9,4%	9 400	-9 400	0	9 400	-9 400	0
STE SWIFT	10,3%	6 625	-6 625	0	6 625	-6 625	0
HOTEL AMILCAR	0,4%	6 000	-6 000	0	6 000	-6 000	0
STÉ HÔTELIERE	0,5%	5 000	-5 000	0	5 000	-5 000	0
CERA	6,3%	1 000	-1 000	0	1 000	-1 000	0
TOURAFRIC	0,0%	100	-100	0	100	-100	0
FID SICAV OBLIGATAIRE		100	-100	0	100	-100	0
TOTAL		118 142 395	-6 299 885	111 842 510	119 583 170	-6 287 378	113 295 792



ACTIONNARIAT

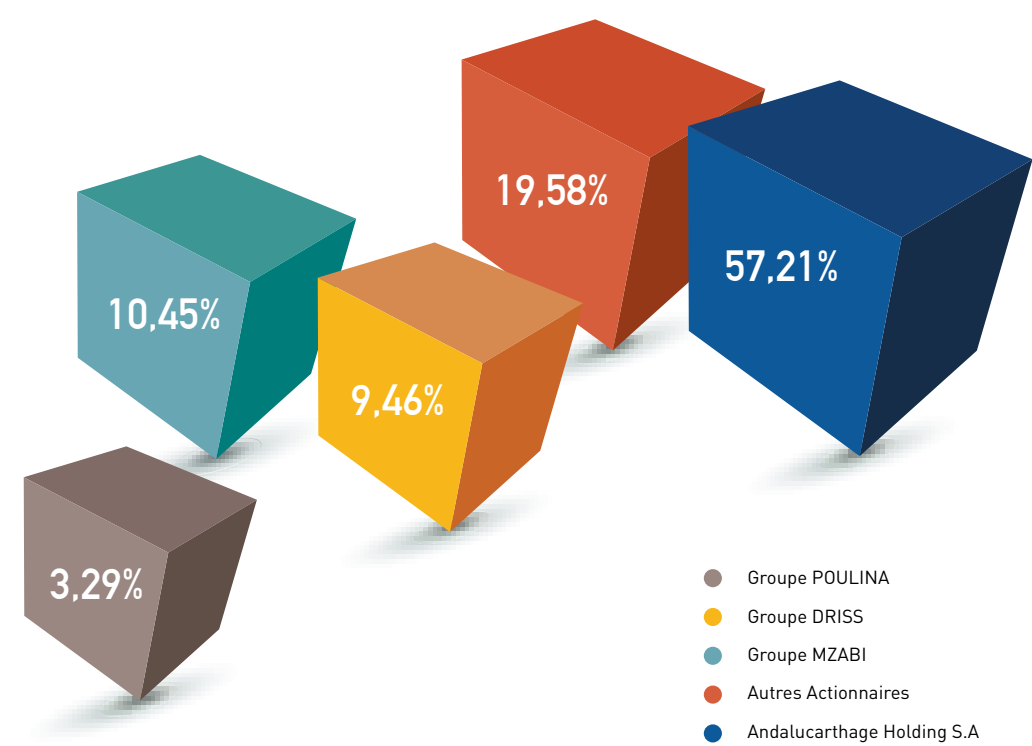


RÉPARTITION DU CAPITAL

Au 31 décembre 2023, le capital de la banque est réparti comme suit :

MEMBRES	NOMBRE D' ACTIONS	% DU CAPITAL
Andalucarthage Holding S.A	24 029 700	57,21%
Groupe MZABI	4 389 344	10,45%
Groupe DRISS	3 974 798	9,46%
Groupe POULINA	1 381 480	3,29%
Autres Actionnaires	8 224 678	19,58%
TOTAUX	42 000 000	100%

Structure du capital d'Attijari bank Tunisie
AU 31/12/2023



ACTIONNAIRE DE RÉFÉRENCE



A travers la participation de la société Andalucarthage Holding, le Groupe Attijariwafa bank est l'actionnaire de référence qui détient la majorité des droits de vote et assure le contrôle de l'institution. Attijariwafa bank est le premier groupe bancaire et financier du Maghreb, de l'UEMOA (Union Economique et Monétaire Ouest Africaine) et la CEMAC (Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale). En plus de l'activité bancaire, le Groupe opère, à travers des filiales spécialisées, dans tous les métiers financiers : assurance, crédit immobilier, crédit à la consommation, leasing, gestion d'actifs, intermédiation boursière, conseil, factoring...

Le Groupe Attijariwafa bank est basé au Maroc et opère dans 26 pays : en Afrique (Tunisie, Sénégal, Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Côte-d'Ivoire, Congo, Gabon, Cameroun, Togo, Niger, Bénin, Egypte et Tchad) et en Europe (Belgique, France, Allemagne, Pays-Bas, Italie et Espagne) à travers des filiales bancaires contrôlées majoritairement par le Groupe, ainsi qu'à Dubai, Riyad, Genève, Londres, Montréal et Pékin à travers des bureaux de représentation.

PAYS DE PRÉSENCE

1. Allemagne

2. Belgique

3. Bénin

4. Burkina Faso

5. Cameroun

6. Congo

7. Côte d'Ivoire

8. Egypte

9. Espagne

10. France

11. Gabon

12. Italie

13. Mali

14. Maroc

15. Mauritanie

16. Niger

17. Pays-Bas

18. Sénégal

19. Togo

20. Tunisie

21. Tchad
- Bureaux de représentation :

22. Arabie Saoudite

23. Canada

24. Emirats Arabes Unis

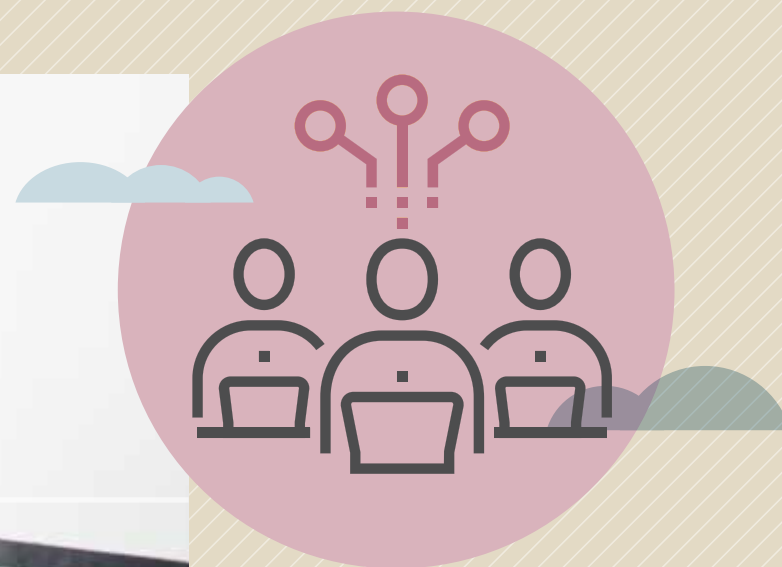
25. Genève

26. Royaume-Uni

27. Chine



ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION



*Composition nominative du Conseil
d'Administration, cursus des
membres et mandats dans d'autres
sociétés*

*Organes d'Administration et de
Direction*

Commissaires aux comptes



MONCEF CHAFFAR
Président du Conseil
d'Administration



Mohamed EL KETTANI



Jose REIG ECHEVESTE



Boubker JAI



Talal EL BELLAJ



Ahmed Ismaïl DOUIRI



Rachid KETTANI



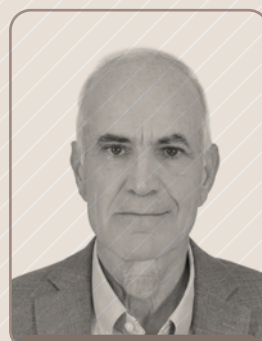
Zohra DRISS BOUSLAMA



Mzoughi MZABI



Ali KADIRI



Mohamed Ali ABABOU



Boubaker MEHRI

COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, CURSUS DES MEMBRES ET MANDATS DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS

Les Administrateurs	Cursus	Mandat des Administrateurs CA Attijari bank	Mandats des Administrateurs dans d'autres sociétés
Moncef CHAFFAR Président du Conseil	- Ex-PDG de banques et ex Vice-Gouverneur de la BCT - Il est le président du Conseil d'Administration d'Attijari bank Tunisie	(3) trois années (2021-2022 & 2023) jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023	Président du Conseil d'Administration à Attijari Assurance (Tunisie)
M. Mohamed EL KETTANI	- Responsable de la Banque Commerciale du Maroc, DGA responsable des crédits et des activités parabancaires à la BCM, DG responsable du pôle Banque de Financement et d'Investissement à la BCM, DG à Attijariwafa bank (en charge du pôle Banque de Financement et d'Entreprise) - Il est le PDG d'Attijariwafa bank	(3) trois années (2021-2022 & 2023) jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023	- Président du Conseil d'Administration d'Attijariwafa bank, Attijariwafa bank Europe, OGM SA Wafa, Corp et BCM Corporation - Membre du Conseil d'Administration d'Attijari bank - Administrateur de Wafa Assurance, Wafasalaf, Wafa immobilier - Président du Conseil d'Administration de Conseil Fondation Actua et de Fondation Attijariwafa bank - Administrateur de : * Attijari Egypt, Attijari CBAO, Attijari Mali ; Andaluscarthage, Sté Ivoirienne, AL MADA, CIMIR, CGEM, Fondation ONA * Président de l'association gestion centre des TPE Solidaire
M. Jose REIG ECHEVESTE	- Ex-responsable dans des banques espagnoles notamment Banco Central, Banco De Valencia et Banco Central Hispano - Il est DGA au Grupo Santander, du Pôle filiales Afrique du Nord & de l'Ouest - Membre du Comité des Grands Risques d'Attijari Factoring - Membre du Comité d'Audit Interne d'Attijari bank Tunisie - Membre du Comité d'audit et des comptes de AWB - Maroc	(3) trois années (2021-2022 & 2023) jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023	- Administrateur d'Attijariwafa bank - Maroc - Administrateur du Conseil d'Attijari bank Tunisie - Administrateur du Conseil d'Attijariwafa bank Europe - Administrateur du Conseil d'Attijari Factoring
M. Boubker JAI	Ex-responsable au niveau de la Banque Commerciale du Maroc	(3) trois années (2021-2022 & 2023) jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023	- Administrateur du Centre Monétique Interbancaire (Maroc) - Membre du Conseil d'Administration de Visa International - Administrateur CBAO au Sénégal - Administrateur Sté Ivoirienne de Banque SIB - Administrateur Sté Commerciale de Banque Cameroun (SCB) - Administrateur Wafa Assurance au Maroc et Attijariwafa bank Europe en France - Membre au Conseil d'Administration à Attijari bank Tunisie - Administrateur Groupe Attijariwafa bank
M. Talal EL BELLAJ	- Ex-responsable au niveau de la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie - Directeur général des risques Groupe	(3) trois années (2021-2022 & 2023) jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023	- Membre du Conseil d'Administration à Attijari bank Tunisie - Administrateur d'Attijari International Bank Offshore - Administrateur au sein du CA de la SMAEX - Administrateur d'Attijari Factoring

M. Ahmed Ismail DOURI Représentant permanent d'Andalucarthage	- Ancien responsable stratégie et développement Groupe - Directeur Général à Attijariwafa bank depuis 2008 et l'un des quatre membres du Comité de Direction Générale dirigeant le 1^{er} groupe financier d'Afrique du Nord, responsable du pôle Finance, Transformation et Opérations	(3) trois années (2021-2022 & 2023) jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023	Membre du Conseil d'Administration à Attijari bank Tunisie
M. Rachid Kettani Représentant d'Andalucarthage	- Ancien responsable stratégie et développement Exécutif Attijariwafa bank - Responsable région du nord Maroc Asie - Ex-responsable au sein de la Banque Mondiale - Directeur Exécutif en charge de la direction Financière Groupe - En 2023, il est nommé Directeur Général Adjoint chargé de la Direction Financière Groupe	(3) trois années (2021-2022 & 2023) jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023	- Membre du Conseil d'Administration à Attijari bank Tunisie - Membre du Conseil d'Administration de plusieurs filiales : - CBO Sénégal - Wafa SALAF - BANK ASSAFA
Mme. Zohra DRISS BOUSLAMA Représentante du Groupe Driss	PDG et DG de plusieurs hôtels du Groupe Driss	(3) trois années (2021-2022 & 2023) jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023	- Membre du Conseil d'Administration de plusieurs hôtels du Groupe Driss - Membre au Conseil d'Administration à Attijari bank Tunisie - Président du Conseil d'Administration de plusieurs hôtels du Groupe Driss
M. Mzoughi MZABI Représentant du Groupe MZABI	L'un des fondateurs du Groupe MZABI et PDG de plusieurs sociétés du Groupe	(3) trois années (2021-2022 & 2023) jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023	- Administrateur dans l'ensemble des sociétés anonymes du Groupe, Artes, Artegros, Sidef Sicar, Adef, Afrivaleurs, Bestoplast, Maghreb Invest, Royal Garden Palace, Palm Azur, Atlandide, SITI, et SANES - Administrateur d'Attijari bank Tunisie et Attijari Assurance (Tunisie) - Membre du Conseil d'Administration de COFIB capital
M. Ali KADIRI Administrateur indépendant	- Directeur Associé au Maroc à Analistas Financieros Internacionales Casablanca - Consultant et Formateur en stratégie et développement - Managing Partner à Dictys - Ex-consultant et conseiller à Caixa Bank Maroc - Ex-DG à Caixa Bank	(3) trois années (2021-2022 & 2023) jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023	- Administrateur indépendant d'Attijari bank Tunisie - Administrateur Indépendant d'Al Barid Cash Maroc. - Administrateur Indépendant de Crédit du Maroc
Mohamed Ali ABABOU Membre indépendant	- Ex-Directeur du développement (Etude, Marketing et contrôle de Gestion) - Durant sa carrière il a occupé différents postes au sein de la Société Générale Marocaine de Banques - Ex-Directeur Général de la Société Générale Marocaine de Banques	(3) trois années (2021-2022 & 2023) jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023	- Administrateur de Diana Holding - Administrateur de HPS SWITCH et président du comité d'Audit - Administrateur d'Attijari bank Tunisie - Président du comité des risques - Administrateur de Holmacon Insurance Activities
M. Boubaker MEHRI Représentant des actionnaires minoritaires	- Administrateur de DELICE Holding - Président de la chambre syndicale des industries laitières	(3) trois années (2021-2022 & 2023) jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023	- Membre des conseils d'Administration des huit filiales du Groupe DELICE Holding - Administrateur de la Centrale Laitière de Sidi Bouzid - Administrateur de Centrale Laitière du Cap Bon - Administrateur de Société Boissons du Cap Bon - Administrateur de La Compagnie Fromagère - Administrateur SDA Hafsia - Administrateur de Centrale Laitière du Nord - Administrateur de Société Délice des eaux minérales - Administrateur d'Attijari SICAR

ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- A les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société et faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet ;
 - Assure la surveillance effective de la gestion de la banque par l'organe de direction ;
 - Veille au bon fonctionnement du système de contrôle interne et du système de contrôle de la conformité ;
 - Etablit les règlements intérieurs de la banque ;
 - Fixe la composition et nomme les membres de tous les comités ;
 - Consent toutes les hypothèques, nantissements, délégations, cautionnement et autres sur les biens de la banque ;
- Autorise toute convention passée directement ou indirectement ou par personne interposée entre la banque et les personnes ayant des liens avec lui ;
 - Convoque les assemblées générales ;
 - Arrête les états financiers individuels et consolidés et les rapports de gestion général et spécial ;
 - Autorise les acquisitions, les échanges de biens et la vente de tous biens ;
 - Fonde toute société ;
 - Fixe la rémunération du directeur général et du (ou des) directeur(s) général (aux) adjoint(s).

Le Conseil d'Administration peut déléguer certains pouvoirs au Directeur Général de la banque avec faculté de sous-délégation.

RÈGLES APPLICABLES À LA NOMINATION ET AU REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de 3 membres au moins et 12 membres au plus :

- Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire ;
 - La durée de mandat des administrateurs est de 3 ans, renouvelable ;
 - Ils ne doivent pas faire l'objet des interdictions prévues dans le cadre de l'article 193 du code des sociétés commerciales ;
 - Ils doivent remplir les conditions prévues par la législation réglementant la profession bancaire ;
 - Un salarié occupant un emploi effectif et disposant d'une ancienneté de 5 ans au moins, peut faire partie du Conseil d'Administration ;
 - Le mandat des administrateurs se propage toujours de plein droit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui suit l'expiration normale de leurs fonctions ;
 - En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, suite à un décès, une incapacité physique, une démission ou la survenance d'une incapacité juridique d'un ou de plusieurs membres, le Conseil d'Administration peut, entre 2 Assemblées Générales Ordinaires, procéder à des nominations à titre provisoire. Ces nominations sont soumises à la ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire ;
 - Lorsque le nombre des membres du Conseil d'Administration devient inférieur au minimum légal, le ou les membres restant
- doivent immédiatement convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire afin que cette dernière procède à la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs en vue d'atteindre au moins ledit minimum légal ;

 - Lorsque le Conseil d'Administration omet de procéder aux nominations requises ou de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire, tout actionnaire ou le commissaire aux comptes peut demander au juge des référés, la désignation d'un mandataire chargé de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire en vue de procéder aux nominations nécessaires ou de ratifier les nominations effectuées à titre provisoire ;
 - L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur ;
 - Si ces nominations provisoires ne sont pas ratifiées par l'Assemblée Générale, les délibérations prises et les actes accomplis par le Conseil n'en demeurent pas moins valables ;
 - Le Conseil d'Administration peut s'il juge utile, se faire assister lors de ses réunions par toute autre personne qualifiée sans que celle-ci puisse avoir des voix délibératives ; dans ce cas mention sera faite, de leur présence, sur le procès-verbal.

LES COMITÉS RATTACHÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Comité d'Audit

Assiste le Conseil d'Administration dans l'exercice de ses responsabilités de surveillance, veille au bon fonctionnement du système de contrôle interne et assure la supervision des activités entreprises dans ce domaine. Il procède à la vérification de l'authenticité des informations fournies et à l'appréciation de cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques. Il a aussi la charge de proposer la nomination du ou des commissaires aux comptes et de donner son avis sur les programmes de contrôle ainsi que ses conclusions.

PRÉSIDENT : M. Ali KADIRI

MEMBRES : Mme Zohra DRISS BOUSLAMA
M. José REIG ECHEVESTE
M. Rachid KETTANI
M. Boubaker MEHRI
M. Ahmed Ismail DOUIRI

- Le secrétariat de ce comité est assuré par l'Audit Général.

Le Comité des Risques

Assiste le Conseil d'Administration dans la mise en place d'une stratégie de gestion des risques et est chargé principalement de donner son avis sur l'identification, la mesure et le contrôle des risques, d'évaluer périodiquement la politique de gestion des risques et sa mise en œuvre.

PRÉSIDENT : M. Mohamed Ali ABABOU

MEMBRES : M. M'zoughi M'ZABI
M. Moncef CHAFFAR
M. Boubker JAI
M. Talel EL BELLAJ

- Le secrétariat de ce comité est assuré par le Pôle Risques.

Le Comité de Nomination et de Rémunération

Assiste le Conseil d'Administration dans la conception et le suivi des politiques de nomination et de rémunération, de remplacement des dirigeants et des cadres supérieurs, de recrutement et de gestion des situations de conflit émanant du processus de nomination.

PRÉSIDENT : M. Mohamed EL KETTANI

MEMBRES : M. Ahmed Ismail DOUIRI
M. Rachid KETTANI

- Le secrétariat de ce comité est assuré par le Capital Humain.



SAID SEBTI

Directeur Général

LA DIRECTION GÉNÉRALE

Elle est confiée à un Directeur Général nommé par le Conseil d'Administration pour une durée déterminée. Sa mission consiste à :

- Assurer la gestion courante de la banque ;
- Exercer les pouvoirs qui lui sont délégués par le Conseil d'Administration ;
- Mettre en œuvre la politique générale de la banque.

Le Directeur Général est assisté de trois directeurs généraux adjoints en charge des Pôles : Risques, Commercial et Les Supports, désignés sur sa proposition et celle du comité de nomination et de rémunération, par le Conseil d'Administration. Il peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à ses adjoints et collaborateurs parmi les responsables et cadres de la banque.

LES ORGANES RATTACHÉS À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Comité de Direction

Le Comité de Direction, organe d'échange et de concertation, assiste le Directeur Général dans le pilotage de la performance globale de la banque et la mise en œuvre de la stratégie décidée par le Conseil d'Administration.

Ce comité réunit, tous les 15 jours, les responsables de pôles. Il est appelé à avoir une vue d'ensemble des activités opérationnelles dans les différents secteurs. Il s'implique dans le pilotage des grands projets stratégiques et propose les questions à soumettre au Conseil d'Administration, dans une démarche collégiale.

Comité Exécutif

Le Comité Exécutif veille à la mise en œuvre des plans d'actions annuels et des budgets qui en découlent, suit

l'évolution de l'activité de la banque et la réalisation de ses objectifs. Il veille en outre à la cohérence de la politique de communication interne et externe.

Comité Central de Crédit

Ce comité examine tous les dossiers de crédit et statue sur les décisions d'octroi concernant les demandes de crédit supérieur à un million de dinars. Les dossiers sont présentés par la Direction Risque de Contrepartie en présence des équipes commerciales. Il est présidé par le Directeur Général et se réunit une fois par semaine.

Comité Risques de Marchés

Le Comité Risques de Marchés (CRM) est l'instance interne de décision et de suivi des risques de marchés sous toutes ses formes.

Il émet un avis sur les types d’opérations à traiter ainsi que leurs plafonds et le transmet aux différents comités émanant du Conseil d’Administration.

Il réunit le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Risques, le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Commercial et le Responsable Marché des Capitaux et le Responsable Finance.

Comité Actifs Classés

Le Comité de suivi des actifs classés est une instance interne de décision qui a pour mission :

- L’examen et la discussion des prévisions annuelles de recouvrement ;
- L’examen de la répartition du portefeuille des créances classées entre les unités du recouvrement ;
- Le suivi des réalisations et des prévisions de recouvrement (normalisation, déclassement...) ;
- La validation de l’ajustement de classes proposé par les unités du recouvrement ;
- L’élaboration d’un point de situation mensuelle sur les actifs classés et le recouvrement.

Il se tient tous les mois et réunit les principaux responsables des fonctions commerciales, le Responsable Recouvrement Amiable, le Responsable Contentieux, le Responsable Stratégie Finance PMO, le Responsable Risque de Contrepartie et le Responsable Gestion des Risques.

Comité de Recouvrement

Le Comité de recouvrement a pour mission de statuer sur les propositions de :

- Consolidation ou de rééchelonnement ;
- Transfert des comptes d’origine au contentieux ;
- Solde de tout compte.

Il est tenu tous les quinze jours et réunit le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Risques, le DGA Pôle Commercial et le Responsable du Recouvrement Contentieux et Juridique.

Comité Supérieur de Recouvrement

Le Comité Supérieur de Recouvrement a pour mission de :

- Suivre les réalisations de toutes les entités de recouvrement ;
- Examiner le portefeuille des créances irrécouvrables ;
- Examiner périodiquement l’ensemble du portefeuille des créances classées et mettre en place des plans d’action correspondants ;
- Examiner l’état du contrôle permanent effectué par le recouvrement Groupe.

Comité Central Risque Opérationnel

Le Comité Central Risque Opérationnel arrête la politique des Risques Opérationnels et en assure le suivi. Il veille à la mise en place des outils de détection et d’évaluation des risques d’exposition et s’assure de leur déploiement.

Le Comité réunit sur une base trimestrielle les responsables des Business Units ainsi que les responsables des structures de contrôle et d’audit.

Comité de Contrôle Interne

Le Comité de Contrôle Interne (CCI) est une instance qui suit la mise en œuvre des recommandations. Ce Comité permet aux différentes fonctions de contrôle de faire le point sur leurs activités en vue de garantir un niveau optimal de cohérence et d’efficacité de leur action.

Chaque trimestre et à chaque fois que le besoin se fait sentir, le comité réunit tous les responsables des entités commerciales et support et les responsables des structures de contrôle : Contrôle permanent, Contrôle de la Conformité, Audit Interne et Affaires Spéciales.

Comité Nouveaux Produits

Le Comité Nouveaux Produits (CNP) est une instance interne de décision qui a pour mission d’approuver ou non la mise en œuvre ou la commercialisation d’un nouveau produit ou service.

Il est organisé par le Marketing Stratégique. Il réunit les responsables des lignes de métiers ainsi que les responsables des fonctions support.

Le Secrétariat du Comité est assuré par la Direction Organisation et Efficacité Opérationnelle.

Comité ALM

Le Comité ALM mesure et gère les risques globaux bilanciels en matière de taux, liquidité et change. Il fixe les orientations permettant d’optimiser les fonds propres.

Il est présidé par le Directeur Général et réunit tout les deux mois le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Risques, le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Commercial, le Responsable de la Stratégie, Finance et PMO et le Responsable Finance.

Comité de Trésorerie

Le Comité de Trésorerie est un sous-comité opérationnel du comité ALM organisé par la structure ALM qui a pour mission de :

- Assurer une meilleure visibilité sur la trésorerie à court terme de la banque ;
- Prendre des mesures permettant la maîtrise du risque de liquidité ;
- Le pilotage des contraintes réglementaires (LCR, LTD).

Présidé par le Directeur Général, il réunit le Directeur Général Adjoint Pôle Risque, le Directeur Général Adjoint Pôle Commercial, le Responsable Stratégie, Finance et PMO, le Responsable Marché des Capitaux, le Responsable Finance et le Responsable Risque de Contrepartie.

Comité Général d’Exploitation

Le Comité Général d’Exploitation, instance de partage, de concertation et de décision, assiste la Direction Générale et les lignes commerciales dans le pilotage de la performance et la mise en œuvre de plans d’actions alignés à la stratégie de la banque et adaptés au contexte de la période et aux spécificités locales et régionales.

Ce comité se tient chaque trimestre et réunit le Comité de Direction, les Responsables au sein du réseau et les Responsables des marchés, les Responsables des services centraux et les Directeurs Généraux des filiales.

Le Comité Général d’Exploitation est appelé à avoir une vue d’ensemble sur les activités commerciales de la banque par marchés, régions et groupes. Il s’implique également dans l’accompagnement et le relais sur le terrain des projets stratégiques dans une démarche hybride, top down et bottom-up.

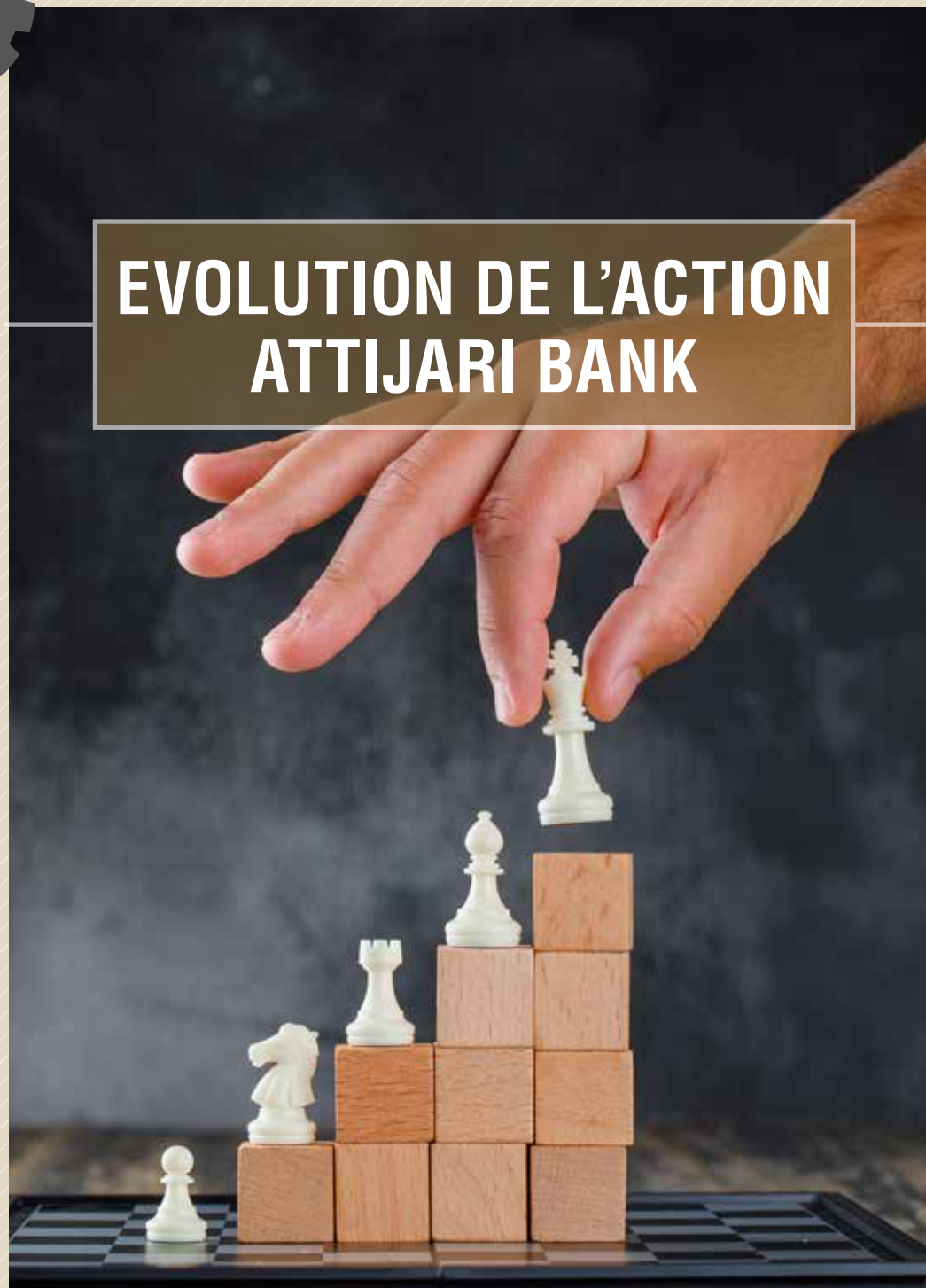
COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les commissaires aux comptes nommés par l’Assemblée Générale Ordinaire sont :

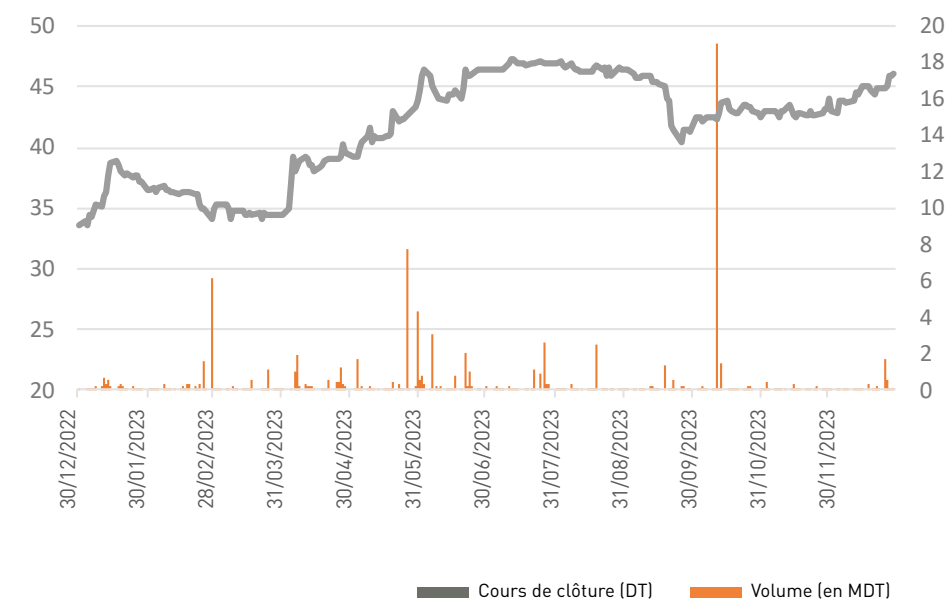
- Le cabinet Ernst & Young pour les exercices 2021, 2022 et 2023.
- La société DATN (Membre du réseau Deloitte Touche Tohmatsu) pour les exercices 2022, 2023 et 2024.



EVOLUTION DE L'ACTION ATTIJARI BANK



EVOLUTION DU COURS DE L'ACTION



COMPORTEMENT DE L'ACTION D'ATTIJARI BANK EN 2023

Le titre Attijari bank a réalisé un rendement de **35,5%** en 2023, après une hausse de **32,07%** en 2022. Il clôture l'année avec un cours de **46,14 DT**. Il a ainsi surperformé le Tunindex qui a progressé de **7,90%**, ainsi que l'indice « Banques » qui a gagné **12,77%**.

Le titre Attijari bank a atteint son plus haut niveau pour s'établir à **47,350 DT**, alors que son plus bas a été de **37,000 DT**.

Le volume total échangé sur le titre a atteint **94,133 MDT**, correspondant à **2.216.647** actions traitées.



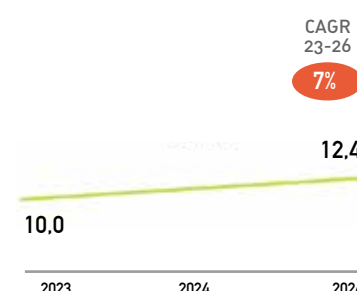
EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR



PERSPECTIVES : ATTIJARI BANK TABLE SUR UNE CROISSANCE MOYENNE DE SON PNB DE 5% PAR AN À HORIZON 2026...

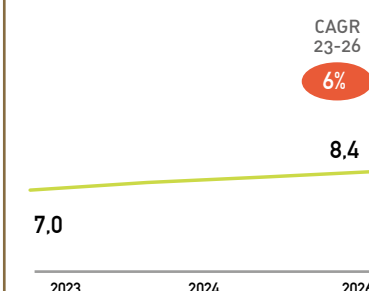
Une croissance des dépôts
à 7% en moyenne par an

Évolution des dépôts en Mds DT



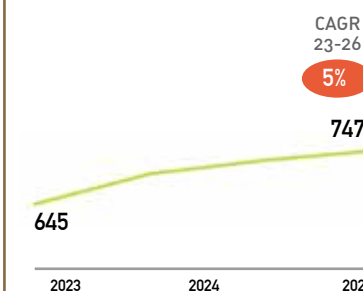
Une croissance des crédits
à 6% en moyenne par an

Évolution des crédits en Mds DT



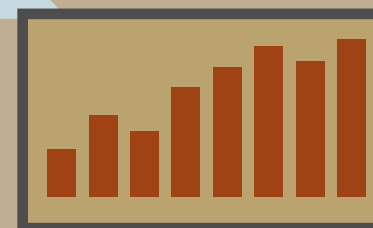
Un PNB qui croît à 5%
en moyenne par an

Évolution du PNB en MDT





AFFECTATION DES RÉSULTATS



*Rappel des dispositions statutaires
concernant l'affectation des
résultats*

*Tableau des mouvements des
capitaux propres*

RAPPEL DES DISPOSITIONS STATUTAIRES CONCERNANT L'AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le résultat comptable net est dégagé conformément à la législation comptable en vigueur.

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction :

- 1. De 5% du bénéfice déterminé par la loi au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de ce dixième ;
- 2. D'une réserve prescrite par des textes législatifs spéciaux ou par les statuts dans la limite des taux qui y sont fixés.

Sur ce bénéfice distribuable pourra être prélevé(e) :

- 1. La somme nécessaire pour servir aux actions un premier dividende de 6% (Six pour cent) sur le capital libéré et non amorti, sans que les actionnaires puissent le réclamer sur les bénéfices des années subséquentes, si les bénéfices d'une année n'en permettent pas le paiement ;
- 2. Sur l'excédent disponible, l'Assemblée Générale Ordinaire aura le droit, sur proposition du Conseil d'Administration, de prélever toutes sommes qu'elle juge convenables, soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserve généraux ou spéciaux, dont elle règle l'affectation ou l'emploi, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant ;
- 3. Le surplus pourra être servi aux actionnaires à titre de superdividende.

Les dividendes sont payés aux dates et aux lieux fixés par le Conseil d'Administration entre les mains du titulaire portant une attestation déterminant le nombre des titres qu'il détient, délivrée par la société ou par un intermédiaire agréé.

Ceux non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité sont prescrits.

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

Le capital social s'élève au 31 Décembre 2023 à 210 000 KDT, composé de 42 000 000 actions d'une valeur nominale de 5DT libérées en totalité.

Unité : k DT

	Capital	Réserves (hors fonds social)	Réserves spéciales de réinvestissement	Autres capitaux propres	Fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde avant affectation du résultat au 31/12/2021	203 710	126 037	180 000	3 646	14 778	213 938	160 045	902 153
Affectation approuvée par l'AGO du 15/04/2022								
Report à nouveau			40 000			-8 292	-31 708	0
Dividendes							-128 337	-128 337
Mouvements Fonds social					166			166
Solde après affectation du résultat au 31/12/2021	203 710	126 037	220 000	3 646	14 944	205 646	0	773 982
Solde avant affectation du résultat au 31/12/2022	203 710	126 037	220 000	3 646	14 944	205 645	186 057	960 039
Affectation approuvée par l'AGO								
Report à nouveau			50 000			-26 911	-23 089	0
Dividendes							-162 968	-162 968
Mouvements Fonds social					163			163
Solde après affectation du résultat au 31/12/2022	203 710	126 037	270 000	3 646	15 107	178 734	0	797 234
Solde avant affectation du résultat au 31/12/2023	203 710	126 037	270 000	3 646	15 107	178 734	212 023	1 009 257
Affectation approuvée par l'AGO								0
Augmentation de capital	6 290	42 898						49 188
Report à nouveau			50 000				-28 684	21 316
Dividendes							-183 339	183 339
Mouvements Fonds social					147		-	147
Solde après affectation du résultat au 31/12/2023	210 000	168 935	320 000	3 646	15 254	178 734	0	896 569



ETATS FINANCIERS



Etats financiers individuels
Etats financiers consolidés

ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS

BILAN

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023
(UNITE : Milliers de Dinars)

		31/12/2023	31/12/2022	Variation Montant %	
ACTIF					
AC 1 -	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1 542 904	1 615 029	-72 125	-4,5%
AC 2 -	Créances sur les établissements bancaires et financiers	721 457	645 906	75 551	11,7%
AC 3 -	Créances sur la clientèle	7 013 035	6 648 115	364 920	5,5%
AC 4 -	Portefeuille-titres commercial	20 962	187 289	-166 327	-88,8%
AC 5 -	Portefeuille d'investissement	1 589 385	1 192 311	397 074	33,3%
AC 6 -	Valeurs immobilisées	142 366	140 598	1 768	1,3%
AC 7 -	Autres actifs	611 434	474 050	137 384	29,0%
TOTAL ACTIF		11 641 543	10 903 298	738 245	6,8%
PASSIF					
PA 1 -	Banque Centrale et CCP	0	139 112	-139 112	-100,0%
PA 2 -	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	40 657	45 076	-4 419	-9,8%
PA 3 -	Dépôts et avoirs de la clientèle	10 045 750	9 338 805	706 945	7,6%
PA 4 -	Emprunts et ressources spéciales	99 808	114 182	-14 374	-12,6%
PA 5 -	Autres passifs	396 736	305 921	90 815	29,7%
TOTAL PASSIF		10 582 951	9 943 096	639 855	6,4%
CAPITAUX PROPRES					
CP 1 -	Capital	210 000	203 710	6 290	3,1%
CP 2 -	Réserves	454 189	361 144	93 045	25,8%
CP 4 -	Autres capitaux propres	3 646	3 646	0	0,0%
CP 5 -	Résultats reportés	178 734	205 645	-26 911	-13,1%
CP 6 -	Résultat de la période	212 023	186 057	25 966	14,0%
TOTAL CAPITAUX PROPRES		1 058 592	960 202	98 390	10,2%
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		11 641 543	10 903 298	738 245	6,8%

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023
(UNITE : Milliers de Dinars)

		31/12/2023	31/12/2022	Variation Montant %	
PASSIFS EVENTUELS					
HB 1 -	Cautions, avals et autres garanties données	652 772	596 206	56 566	9,5%
HB 2 -	Crédits documentaires	206 353	374 762	-168 409	-44,9%
HB 3 -	Actifs donnés en garantie	0	95 000	-95 000	-100%
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		859 125	1 065 968	-206 843	-19,4%
ENGAGEMENTS DONNES					
HB 4 -	Engagements de financement donnés	279 891	261 512	18 379	7,0%
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		279 891	261 512	18 379	7,0%
ENGAGEMENTS REÇUS					
HB 7 -	Garanties reçues	2 884 001	2 922 635	-38 634	-1,3%

ÉTAT DE RÉSULTAT

PERIODE DU 01 JANVIER 2023 AU 31 DECEMBRE 2023
(UNITE : Milliers de Dinars)

		31/12/2023	31/12/2022	Variation Montant %	
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE					
PR1 -	Intérêts et revenus assimilés	737 200	605 829	131 371	21,7%
PR2 -	Commissions (en produits)	147 249	137 322	9 927	7,2%
PR3 -	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	66 767	82 783	-16 016	-19,3%
PR4 -	Revenus du portefeuille d'investissement	108 669	79 214	29 455	37,2%
TOTAL PRODUITS D' EXPLOITATION BANCAIRE		1 059 885	905 148	154 737	17,1%
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE					
CH1 -	Intérêts encourus et charges assimilées	-397 382	-317 266	-80 116	25,3%
CH2-	Commissions encourues	-17 840	-12 584	-5 256	41,8%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		-415 222	-329 850	-85 372	25,9%
PRODUIT NET BANCAIRE		644 663	575 298	69 365	12,1%
PR5 \ CH4		-35 452	-30 549	-4 903	16,0%
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif					
PR6 \ CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	14 187	-95	14 282	-
PR7 -	Autres produits d'exploitation	10 617	9 896	721	7,3%
CH6 -	Frais de personnel	-212 597	-193 033	-19 564	10,1%
CH7 -	Charges générales d'exploitation	-79 200	-73 357	-5 843	8,0%
CH8 -	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	-18 632	-15 726	-2 906	18,5%
RESULTAT D'EXPLOITATION		323 586	272 434	51 152	18,8%
PR8 \ CH9		183	-6 874	7 057	-102,7%
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires					
CH11 -	Impôt sur les bénéfices	-90 956	-71 349	-19 607	27,5%
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		232 813	194 211	38 602	19,9%
PR9\CH10		-20 790	-8 154	-12 636	155,0%
Solde en gain \ perte provenant des éléments extraordinaires					
RESULTAT NET DE LA PERIODE		212 023	186 057	25 966	14,0%
Résultat de base par action (en DT)		5,05	4,57	0,48	14,0%
Résultat dilué par action (en DT)		5,05	4,57	0,48	14,0%

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

PERIODE DU 01 JANVIER 2023 AU 31 DECEMBRE 2023
(UNITE : Milliers de Dinars)

		31/12/2023	31/12/2022	Variation Montant %	
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION					
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		946 907	767 873	179 033	23,3%
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-410 199	-316 360	-93 839	29,7%
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		-39 972	-81 899	41 927	-51,2%
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-388 780	-194 459	-194 321	99,9%
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		697 383	779 177	-81 794	-10,5%
Titres de placement		161 216	142 494	18 722	13,1%
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-390 694	-223 652	-167 043	74,7%
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		94 241	-208 511	302 753	-145,2%
Impôt sur les bénéfices		-95 196	-46 309	-48 887	105,6%
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation		574 906	618 354	-43 448	-7,0%
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT					
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		94 644	86 147	8 498	9,9%
Acquisitions / Cessions sur portefeuille d'investissement		-368 862	84 268	-453 130	-537,7%
Acquisitions / Cessions d'immobilisations		-20 400	-17 845	-2 555	14,3%
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement		-294 618	152 570	-447 188	-293,1%
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT					
Emission d'actions		99 188	0	99 188	-
Emission d'emprunts		0	60 000	-60 000	-
Remboursement d'emprunts		-6 414	-17 390	10 976	-63,1%
Augmentation / Diminution ressources spéciales		-7 689	-15 422	7 733	-50,1%
Dividendes versés		-212 968	-128 337	-84 631	65,9%
Flux sur fonds social		146	163	-17	-10,5%
Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement		-127 737	-100 986	-125 938	26,5%
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		152 550	669 938	-517 387	-77,2%
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		1 798 752	1 128 814	669 938	59,3%
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN DE PERIODE		1 951 302	1 798 752	152 550	8,5%

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

BILAN CONSOLIDÉ

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023
(UNITE : Milliers de Dinars)

	31/12/2023	31/12/2022	Variation Montant	%
ACTIF				
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1 542 910	1 615 034	-72 124	-4,5%
Créances sur les établissements bancaires et financiers	566 356	505 587	60 769	12,0%
Créances sur la clientèle	7 486 356	7 181 377	304 978	4,2%
Portefeuille-titres commercial	40 296	666 601	-626 305	-94,0%
Portefeuille d'investissement	1 450 319	1 110 723	339 596	30,6%
Titres mis en équivalence	47 132	12	47 120	-
Valeurs immobilisées	148 348	160 696	-12 348	-7,7%
Goodwill	313	410	-97	-23,6%
Autres actifs	626 985	500 082	126 903	25,4%
Impôt différé Actif	3 246	0	3 246	-
TOTAL ACTIF	11 912 261	11 740 522	171 739	1,5%
PASSIF				
Banque Centrale et CCP	0	139 112	-139 112	-100,0%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	37 999	29 614	8 385	28,3%
Dépôts et avoirs de la clientèle	9 909 641	9 214 365	695 276	7,5%
Emprunts et ressources spéciales	335 027	341 859	-6 832	-2,0%
Autres passifs	479 204	945 673	-466 470	-49,3%
Impôt différé passif	0	711	-711	-100,0%
TOTAL PASSIF	10 761 871	10 671 334	90 537	0,8%
TOTAL INTERETS MINORITAIRES	30 671	56 714	-26 043	-45,9%
CAPITAUX PROPRES				
Capital	210 000	203 710	6 290	3,1%
Réserves	501 443	403 179	98 265	24,4%
Autres capitaux propres	3 646	3 646	0	0,0%
Résultats reportés	178 734	205 645	-26 911	-13,1%
Résultat de l'exercice	225 896	196 294	29 602	15,1%
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 119 719	1 012 474	107 245	10,6%
TOTAL PASSIF, INTERETS MINORITAIRES ET CAPITAUX PROPRES	11 912 261	11 740 522	171 739	1,5%

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023
(UNITE : Milliers de Dinars)

	31/12/2023	31/12/2022	Variation Montant	%
PASSIFS EVENTUELS				
Cautions, avals et autres garanties données	652 769	596 204	56 566	9,5%
Crédits documentaires	205 681	374 067	-168 385	-45,0%
Actifs donnés en garantie	0	95 000	-95 000	-100,0%
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	858 450	1 065 271	-206 819	-19,4%
ENGAGEMENTS DONNES				
Engagements de financement donnés	370 137	347 667	22 469	6,5%
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	370 137	347 667	22 469	6,5%
ENGAGEMENTS REÇUS				
Engagements de financement reçus	110 533	119 912	-9 379	-7,8%
Garanties reçues	2 932 978	2 971 820	-38 842	-1,3%

ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

PERIODE DU 01 JANVIER 2023 AU 31 DECEMBRE 2023
(UNITE : Milliers de Dinars)

	31/12/2023	31/12/2022	Montant	Variation %
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE				
Intérêts et revenus assimilés	797 131	651 728	145 403	22,3%
Commissions (en produits)	153 738	135 969	17 770	13,1%
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	71 412	129 497	-58 085	-44,9%
Revenus du portefeuille d'investissement	119 581	76 489	43 091	56,3%
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 141 862	993 683	148 179	14,9%
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE				
Intérêts courus et charges assimilées	-433 486	-334 947	-98 539	29,4%
Commissions encourues	-16 181	-10 441	-5 739	55,0%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-449 667	-345 388	-104 279	30,2%
Produits des autres activités	0	111 333	-111 333	-100,0%
Charges des autres activités	0	-95 200	95 200	-100,0%
PRODUIT NET BANCAIRE	692 195	664 428	27 767	4,2%
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	-7 943	-35 827	27 884	-77,8%
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	865	-901	1 766	-196,0%
Autres produits d'exploitation	14 758	15 246	-488	-3,2%
Frais de personnel	-228 982	-210 263	-18 719	8,9%
Charges générales d'exploitation	-84 914	-82 767	-2 147	2,6%
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	-19 501	-17 513	-1 988	11,4%
RESULTAT D'EXPLOITATION	366 478	332 403	34 076	10,3%
Quote-part dans les résultats des Sociétés mises en équivalence	5 592	-28	5 620	-
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	-29 508	-35 353	5 845	-16,5%
Impôt sur les bénéfices	-91 888	-83 502	-8 386	10,0%
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	250 674	213 520	37 155	17,4%
Part du résultat revenant aux minoritaires	-3 991	-9 044	5 053	-55,9%
RESULTAT NET CONSOLIDE DE LA PERIODE DU GROUPE	246 656	204 475	42 182	20,6%
Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires	-20 790	-8 182	-12 608	153,7%
RÉSULTAT APRÈS MODIFICATIONS COMPTABLES DU GROUPE	225 896	196 294	29 602	15,1%
RESULTAT DE BASE PAR ACTION (en DT)	5,5	4,8	0,74	15,5%
RESULTAT DILUE PAR ACTION (en DT)	5,5	4,8	0,74	15,5%

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

PERIODE DU 01 JANVIER 2023 AU 31 DECEMBRE 2023
(UNITE : Milliers de Dinars)

	31/12/2023	31/12/2022	Montant	Variation %
FLUX D'EXPLOITATION				
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)	1 018 565	817 302	203 648	24,6%
Charges d'exploitation bancaire décaissées	-466 145	-339 240	-126 905	37,4%
Dépôts / Retraits auprès d'autres établissements bancaires et financiers	109 524	-189 450	298 973	-
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	-300 777	-209 454	-91 323	43,6%
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle	687 396	813 390	-125 994	-15,5%
Titres de placement	616 261	238 677	375 199	-
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	-313 896	-244 052	-69 843	28,6%
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	-516 402	-252 766	-256 615	-
Impôt sur les bénéfices	-116 612	-92 729	-23 883	25,8%
Total flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	717 914	541 678	183 257	32,5%
FLUX D'INVESTISSEMENT				
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	105 557	82 560	22 997	27,9%
Acquisitions / Cessions sur portefeuille d'investissement	-324 706	-38 869	-285 836	-
Acquisitions / Cessions sur immobilisations	-7 153	-30 888	23 735	-76,8%
Total flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement	-226 302	12 803	-239 105	-
FLUX DE FINANCEMENT				
Emission d'actions	104 555	0	104 555	-
Emission d'emprunts	0	60 000	-60 000	-
Remboursement d'emprunts	7 021	-24 683	31 704	-128,4%
Augmentation / diminution ressources spéciales	-13 174	-15 566	2 392	-15,4%
Dividendes	-223 205	-128 112	-95 093	74,2%
Total flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement	-124 804	-108 361	-23 464	15,2%
VARIATION DE TRESORERIE				
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	366 809	446 120	-79 311	-
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	1 583 380	1 137 260	446 120	39,2%
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	1 950 189	1 583 380	366 809	23,2%



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



AMC Ernst & Young

Société inscrite au tableau de l'OECT
Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord
1003 Tunis - Tunisie
Tél : 70 749 111 Fax : 70 749 045
MF : 035482 W/A/M/000

Deloitte. Cabinet MS Louzir

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Rue du Lac Oubeira-Immeuble Illiade
1053 - Les berges du Lac
Tel: +216 36 400 900 Fax: + 216 36 050 900
MF : 587570 N/A/M/000
www.deloitte.tn

Attijari bank,
RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023
Rapport Général

Mesdames, Messieurs les Actionnaires d'Attijari bank,

Rapport d'audit sur les états financiers

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers d'Attijari bank de Tunisie qui comprennent le bilan ainsi que l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2023, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces Etats Financiers, arrêtés par le Conseil d'Administration du 15 mars 2024, font ressortir des capitaux propres positifs de **1 058 592 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **212 023 KDT**.

A notre avis, les Etats Financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la banque au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des Etats Financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1- Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

► **Risque identifié**

De par son activité, la banque est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle.

Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure compte tenu des montants en jeu, du processus de classification, et des modalités de détermination des provisions pour risque de crédit.

Le montant de ces provisions est déterminé selon des méthodes mécaniques en application des dispositions de la Banque Centrale de Tunisie. Par ailleurs, Attijari bank peut avoir recours au jugement pour la détermination du niveau des dépréciations individuelles de certains encours douteux.

Au 31 décembre 2023, la valeur nette des créances sur la clientèle s'élève à 7 013 035 KDT, représentant 60% du total de bilan, et les provisions constituées pour couvrir le risque de contrepartie s'élèvent à 271 449 KDT (sur les engagements bilan et hors bilan).

Les règles et les méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation des créances en souffrance et leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des Etats Financiers sont présentés dans la note aux Etats Financiers n°III-1, ainsi que dans les notes explicatives n°1.3.

► **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Pour couvrir cette question clé, nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre banque, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou à détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Les procédures et contrôles définis par la banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à déclasser et à provisionner et de déterminer le niveau de provision individuelle requise par référence à la réglementation bancaire ;
- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de classification et de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par la banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de pertes de valeur ;
- La conformité du calcul des provisions collectives conformément aux dispositions de la nouvelle circulaire BCT n°2024-01 du 19 janvier 2024.

En outre, à travers un échantillonnage étendu :

- Nous avons vérifié que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés et classés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, et ;
- Nous avons apprécié les hypothèses et jugements retenus par la banque lors du calcul des provisions et examiné les valeurs de garanties retenues.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux Etats Financiers.

2- Prise en compte des intérêts, commissions et agios en produits

Risque identifié

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisées en produits par la banque s’élèvent au 31 décembre 2023 à 884 449 KDT et représentent 83% du total des produits d’exploitation bancaire.

Les notes aux Etats Financiers III-1.4 « Comptabilisation des revenus sur prêts accordés à la clientèle » et III.8 « Règles de prise en compte des produits » au niveau de la partie « base de mesure et principes comptables pertinents appliqués », décrivent les règles de prise en compte de ces revenus.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d’information de la banque, nous avons néanmoins considéré, vu le volume important des transactions, que la prise en compte des intérêts et commissions constitue un point clé d’audit.

Procédures d’audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté en :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la banque en matière de reconnaissance des revenus, incluant l’évaluation des contrôles informatisés par nos experts en technologie de l’information ;
- La réalisation des tests pour vérifier l’application effective des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;
- L’examen analytique des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l’évolution tarifaire, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et des circulaires de la Banque Centrale, en particulier que les intérêts et agios sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu’ils sont encaissés ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies sur ces produits présentées dans les notes aux Etats Financiers.

Paragraphe d’observation

Nous estimons utile d’attirer votre attention sur les situations décrites au niveau de :

- La note III-1-1.5 « Provision collective » qui décrit le changement de la méthode de détermination des provisions collectives.

- En effet, la circulaire de la BCT n°2024-01 du 19 janvier 2024 a apporté des changements à la méthode d’estimation des provisions collectives constituées pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier. Ce changement a été qualifié comme changement d’estimation comptable et a été traité de manière prospective. Il a eu pour effet la comptabilisation d’une dotation, après prise en compte des nouveaux paramètres de calcul, de 13 890 KTND au titre de l’exercice 2023, amenant le total de ces provisions collectives à 81 640 KDT au 31 décembre 2023.
- La note III-12 « Vérification fiscale » qui précise que « Attijari Bank » a reçu au cours du mois de décembre 2023 une notification pour une vérification approfondie de sa situation fiscale au titre de la période allant de 2019 à 2022.
- Jusqu’à la date du présent rapport, l’administration fiscale n’a pas notifié les résultats de ladite vérification. Le risque final pouvant, le cas échéant, être associé à cette situation dépend du dénouement définitif du dossier de contrôle.

Notre opinion n’est pas modifiée à l’égard de ces points.

Rapport du conseil d’administration

La responsabilité du rapport du conseil d’administration incombe au conseil d’administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s’étend pas au rapport du conseil d’administration et nous n’exprimons aucune forme d’assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l’exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du conseil d’administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d’administration et, ce faisant, à apprécier s’il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l’audit, ou encore si le rapport du conseil d’administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d’une anomalie significative dans le rapport du conseil d’administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n’avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu’elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d’Etats Financiers exempts d’anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d’erreurs.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c’est à la direction qu’il incombe d’évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l’exploitation et d’appliquer le principe comptable de continuité d’exploitation, sauf si la direction a l’intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s’offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d’information financière de la banque.

Responsabilités de l’auditeur pour l’audit des états financiers

Les Etats Financiers ont été arrêtés par votre conseil d’administration. Nos objectifs sont d’obtenir l’assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d’anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d’erreurs, et de délivrer un rapport de l’auditeur contenant notre opinion.

L’assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d’assurance, qui ne garantit toutefois pas qu’un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d’erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu’il est raisonnable de s’attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d’un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d’esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d’erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d’audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d’une anomalie significative résultant d’une fraude est plus élevé que celui d’une anomalie significative résultant d’une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l’audit afin de concevoir des procédures d’audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l’utilisation par la direction du principe comptable de continuité d’exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l’existence ou non d’une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l’existence d’une incertitude significative, nous sommes tenus d’attirer l’attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d’exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s’appuient sur les éléments probants obtenus jusqu’à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d’ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents d’une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l’étendue et le calendrier prévus des travaux d’audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l’indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d’avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s’il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l’audit des Etats Financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l’audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l’on peut raisonnablement s’attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l’intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l’ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l’article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l’efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d’un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d’administration.

Sur la base de notre examen, nous n’avons pas identifié de déficience importante du contrôle interne susceptible d’impacter notre opinion sur les Etats Financiers telle qu’exprimée ci-dessus.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la banque.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l’article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction. Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n’avons pas détecté d’irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 28 mars 2024

Les Commissaires aux Comptes

AMC Ernst & Young

Noureddine HAJJI



Société DATN
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu

Jaouhar BEN ZID



Attijari bank

AMC Ernst & Young

Société inscrite au tableau de l'OECT
Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord
1003 Tunis - Tunisie
Tél : 70 749 111 Fax : 70 749 045
MF : 035482 W/A/M/000

Deloitte. Cabinet MS Louzir

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Rue du Lac Oubeira-Immeuble Illiade
1053 - Les berges du Lac
Tel: +216 36 400 900 Fax: + 216 36 050 900
MF : 587570 N/A/M/000
www.deloitte.tn

Attijari bank,
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023
Rapport SPECIAL

Mesdames, Messieurs les Actionnaires d'Attijari bank,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre banque et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, de l'article 200 et suivants, de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales et les articles 29 et 30 de la loi n°2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes :

• **Opérations avec le Groupe Attijariwafa bank**

Attijari bank a conclu un contrat de cession de 10% de sa part dans le capital dans la Compagnie Nouvelle d'Assurance « Attijari Assurance » au profit de la société Wafa Assurances, filiale de Attijariwafa bank, détenant 45% du capital de Attijari Assurance et portant ainsi sa participation dans cette dernière à hauteur de 55% à l'issue de la cession. Le prix de cession de ces parts a été fixé à hauteur de 12 000 KDT

Cette convention a été autorisé par le Conseil d'administration du 17 mars 2023.

• **Opérations avec Attijari Intermédiation**

► **Emprunt national 2023**

Courant l'exercice 2023, Attijari Bank a participé dans quatre tranches de l'emprunt national 2023 pour un montant global de 322 000 KDT.

Dans ce cadre, la banque a perçu sa quote-part de la commission de placement y relative qui s'élève à 1 395 KDT HTVA de la part d'Attijari Intermédiation.

► **Frais sur transaction sur dossier**

Courant l'exercice 2023, Attijari Bank a procédé à la cession de 10% du capital de la compagnie nouvelle d'assurance pour un montant de 12 0000 KDT. La transaction a été réalisée par Attijari Intermédiation. Le montant des frais de courtage s'élève à 30 KDT HTVA.

• **Opérations avec Attijari Recouvrement**

► **Conventions de cession de créances**

Une première convention conclue entre Attijari bank et Attijari Recouvrement qui a été signée le 29 mars 2023 en vertu de laquelle, la banque cède à la filiale un lot de créances composé de 630 dossiers totalisant un engagement de 9 683 KDT avec un prix de cession de 134 KDT HTVA.

Une deuxième convention a été signée le 30 juin 2023 prévoyant la cession d'un lot de créance composé de 241 dossiers totalisant un engagement de 11 723 KDT avec un prix de cession de 33 KDT HTVA.

Une troisième convention a été signée le 31 décembre 2023 prévoyant la cession d'un lot de créance composé de 25 942 dossiers totalisant un engagement de 10 230 KDT avec un prix de cession de 77 KDT HTVA.

• **Opérations avec Attijari Finances**

Courant l'exercice 2023, Attijari bank a procédé à l'augmentation de son capital. A ce titre, Attijari bank a mandaté Attijari Finances Tunisie pour la réalisation de l'opération. A cet effet, la banque a constaté une charge globale de 250 KDT HT.

• **Opérations avec Attijari SICAR**

► **Conventions fonds géré**

Trois nouvelles conventions de gestion de Fonds à Capital Risque ont été signées le 17 février 2023 entre Attijari SICAR et Attijari bank, en vertu desquelles cette dernière met à la disposition d'Attijari SICAR des Fonds à Capital Risque d'un montant global de 50 000 KDT.

Les deux sociétés s’engagent à respecter un emploi de 65% au moins du montant dudit Fonds à Capital Risque dans l’acquisition ou la souscription aux actions ou aux parts sociales ou aux obligations convertibles en actions nouvellement émises par les entreprises qui ouvrent droit aux avantages fiscaux prévus par le code de l’IRPP et de l’IS au titre du réinvestissement.

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d’Attijari bank, Attijari Sicar perçoit :

Commission de gestion égale à :

- Une rémunération, sur la base de l’encours de fin de trimestre, de 0.5% HT sur les placements financiers (SICAV, obligations, BTA, placement bancaire...).
- Une rémunération, sur la base de l’encours de fin de trimestre, de 0.75% HT sur les montants investis dans les projets nets des provisions éventuelles constituées en couverture de la dépréciation des participations.

Commission de performance égale à :

- 10% HT sur la plus-value de cession et les dividendes perçus sur les projets d’investissement.
- 10% HT des revenus perçus sur les placements financiers dépassant le TMM moyen de l’année.

L’encours au 31 décembre 2023 des fonds gérés s’élève à 50 000 KDT.

Les commissions de gestion de ces trois fonds calculés sur la base de l’encours de fin de trimestre des placements financiers et comptabilisées par Attijari Bank au titre de l’exercice 2023 s’élèvent à 191 KDT HTVA.

• Opération de cession

Attijari SICAR a cédé à Attijari bank une voiture Peugeot 508 pour un montant de 90 KDT TTC.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures et renouvelées au cours de l’exercice 2023 (autres que les rémunérations des dirigeants)

Nous vous informons que l’exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s’est poursuivie au cours de l’exercice écoulé.

• Opérations avec Attijari Leasing

Attijari Bank affecte au profit de certaines de ses filiales son personnel salarié. Les salaires et les charges y afférents sont par la suite refacturés par la banque à la filiale. Le montant total en 2023 s’élève à 1 116 KDT TTC et se détaille comme suit :

Partie liée	Montant facturé en 2023
Attijari Leasing	1 116
TOTAL	1 116

• Les conventions relatives à la fonction de dépositaire

Attijari bank assure les fonctions de dépositaire pour le compte d’Attijari Obligataire Sicav et des 3 FCP (Attijari FCP Dynamique, Attijari FCP CEA et Attijari FCP Obligataire).

En rémunération de ses prestations, la banque perçoit des commissions de dépôt qui s’élèvent à 364 KDT.

Partie liée	Montant 2023	Montant 2022
Attijari Obligataire SICAV	164	187
FCP (AFC, AFD, AFO)	200	155
TOTAL	364	342

• Opérations avec le Groupe Attijariwafa bank

1. Convention Sponsor Support and Share Retention Agreement

• Attijariwafa bank Maroc

Une convention a été signée le 26 novembre 2018 entre Attijari bank Tunisie, Attijariwafa bank Maroc et International Finance Corporation (IFC) en vertu de laquelle, Attijariwafa bank Maroc s’engage à maintenir sa participation dans le capital d’Attijari Bank Tunisie de 55% au moins jusqu’à l’expiration de la durée de l’emprunt subordonné de 20 Millions d’Euro octroyé par l’IFC à Attijari bank.

Cette convention a été autorisée par le conseil d’administration du 11 février 2019.

2. Assistance technique

Dans le cadre de la convention conclue entre Attijari bank et Attijariwafa bank telle qu’autorisée par le conseil d’administration du 05/03/2007 et modifiée par la décision du conseil d’administration du 06/06/2008, le montant qui figure au passif de la banque au 31/12/2023 s’élève à 5 081 KDT.

• Attijari Africa

Dans le cadre de la convention conclue entre Attijari bank et Attijari Africa signée le 01/01/2015, la banque a constaté une charge au cours de l’exercice 2023 de 1 274 KDT TTC en rémunération des services d’assistance technique fournis. Le passif s’élève au 31/12/2023 à 9 755 KDT.

• Attijari IT Africa

En vertu de la convention conclue entre Attijari bank et Attijari IT Africa, cette dernière s’engage d’apporter à la banque l’ensemble de conseils, mise en garde et recommandations nécessaires en matière de fourniture de services informatiques.

En rémunération de ses services, la banque a constaté une charge de 184 KDT TTC au titre de l’exercice 2023. Le passif s’élève au 31/12/2023 à 600 KDT.

• Attijariwafa bank Europe

En vertu de la convention conclue le 1^{er} Mars 2010 et modifiée le 19 Mars 2012 entre Attijari bank Tunisie et Attijariwafa bank Europe (avec laquelle la banque a des administrateurs communs), telle qu’autorisée par le conseil d’administration du 5 juin 2012, cette dernière assure à travers son réseau d’agences le rôle de relais entre Attijari bank Tunisie et les clients tunisiens résidents en Europe en matière d’information, de présentation de l’offre bancaire et l’intermédiation dans la distribution des produits et services. Ces services sont rémunérés par une commission intitulée « commission d’activité TRE » basée sur une tarification unitaire des prestations de services fournies. Cette commission sera négociée annuellement entre les deux parties.

En contrepartie de ces services, Attijariwafa bank Europe perçoit 3 types de rémunérations :

- Une rémunération indexée sur le portefeuille clientèle avec un prix unitaire 5 € par client.
- Une rémunération indexée sur les transmissions d’ordres :
 - 4 € par transfert auxquels s’ajoutent 0,4% du montant des transferts en dinar.
 - 25 € par transfert auxquels s’ajoutent 0,4% du montant des transferts en euro.
- Une rémunération au titre des services bancaires conclus :
 - 15 € par ouverture de compte.
 - 25 € par souscription du pack Bledi+.
 - 4 € par commande de moyens de transfert.
 - 5 € par acte de gestion.
 - 7,5 € par mise à disposition et ordre de virement.
 - 5 € pour toute autre demande.

En plus de ces trois types de rémunérations, Attijariwafa Bank Europe continue à percevoir les 2/3 de la masse salariale des chargés de comptes de l’activité TRE et une quote-part des charges marketing lié à l’activité.

La charge comptabilisée par la banque au titre de l’exercice 2023 est de l’ordre de 975 KDT TTC. Le montant qui figure au passif de la banque au 31/12/2023 s’élève à 3 999 KDT.

• Opérations avec Attijari Sicar

1. Des conventions de gestion de fonds à capital risque ont été conclues respectivement le 24 mars 1998, 19 mars 1999 et 09 mars 2001 entre Attijari SICAR et Attijari bank, en vertu desquelles cette dernière met à la disposition d’Attijari SICAR des fonds à capital risque d’un montant global de 5 314 KDT.

L’encours au 31 décembre 2023 des fonds gérés objet de ces conventions s’élève à 5 254 KDT.

Une provision de 3 005 KDT a été constituée en couverture du risque de dépréciation de ces fonds.

La commission fixe de gestion du fonds comptabilisée par Attijari bank au titre de l’exercice 2023 s’élèvent à 53 KDT HTVA.

2. Une convention de gestion de fonds à capital risque a été signée le 28 février 2017 entre Attijari SICAR et Attijari bank, en vertu de laquelle cette dernière met à la disposition d’Attijari SICAR un fonds à capital risque d’un montant global de 30 000 KDT. Les deux sociétés s’engagent à respecter un emploi de 65% au moins du montant dudit fonds à capital risque dans l’acquisition ou la souscription aux actions ou aux parts sociales ou aux obligations convertibles en actions susvisées nouvellement émises par les entreprises faisant partie du catalogue prévu par le paragraphe III de l’article 39 septies du code de l’IRPP et de l’IS.

En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque pour le compte d’Attijari bank, Attijari SICAR perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% HTVA, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10% sur les revenus, dividendes, plus-values et tous autres produits dégagés par le fonds.

L’encours au 31 décembre 2023 des fonds gérés s’élève à 26 500 KDT.

Les commissions fixes de gestion du fonds comptabilisées par Attijari Bank au titre de l’exercice 2023 s’élèvent à 300 KDT HTVA.

Les prélèvements sur les revenus, dividendes, plus-values et autres produits dégagés par le fonds, au titre de l’exercice 2023, s’élèvent à 132 KDT HTVA.

3. Trois conventions de gestion de Fonds à Capital Risque ont été signées respectivement le 13 février, 19 février et le 23 février 2018 entre Attijari SICAR et Attijari bank, en vertu desquelles cette dernière met à la disposition d’Attijari SICAR des Fonds à Capital Risque d’un montant global de 50.000 KDT. Les deux sociétés s’engagent à respecter un emploi de 65% au moins du montant dudit Fonds à Capital Risque dans l’acquisition ou la souscription aux actions ou aux parts sociales ou aux obligations convertibles en actions susvisées nouvellement émises par les entreprises qui ouvrent droit aux avantages fiscaux prévus par le code de l’IRPP et de l’IS au titre du réinvestissement.

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d’Attijari bank, Attijari SICAR perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% HTVA, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10% sur les revenus, dividendes, plus-values et tous autres produits dégagés par le fonds.

Ces conventions ont été autorisées par le conseil d’administration du 09 février 2018.

L’encours au 31 décembre 2023 des fonds gérés s’élève à 50 000 KDT.

Les commissions fixes de gestion de ces trois fonds comptabilisés par Attijari bank au titre de l’exercice 2023 s’élèvent à 500 KDT HTVA.

Les prélèvements sur les revenus, dividendes, plus-values et autres produits dégagés par le fonds, au titre de l’exercice 2023, s’élèvent à 131 KDT HTVA.

4. Trois conventions de gestion de Fonds à Capital Risque ont été signées respectivement le 21 février, le 22 février et le 25 février 2019 entre Attijari SICAR et Attijari bank, en vertu desquelles cette dernière met à la disposition d’Attijari SICAR des Fonds à Capital Risque d’un montant global de 50.000 KDT.

Les deux sociétés s’engagent à respecter un emploi de 65% au moins du montant dudit Fonds à Capital Risque dans l’acquisition ou la souscription aux actions ou aux parts sociales ou aux obligations convertibles en actions susvisées nouvellement émises par les entreprises qui ouvrent droit aux avantages fiscaux prévus par le code de l’IRPP et de l’IS au titre du réinvestissement.

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d’Attijari bank, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% HTVA, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10% sur les revenus, dividendes, plus-values et tous autres produits dégagés par le fonds.

Ces conventions ont été autorisées par le conseil d’administration du 11 février 2019.

L’encours au 31 décembre 2023 des fonds gérés s’élève à 50 000 KDT.

Les commissions fixes de gestion de ces trois fonds comptabilisés par Attijari bank au titre de l’exercice 2023 s’élèvent à 500 KDT HTVA.

Les prélèvements sur les revenus, dividendes, plus-values et autres produits dégagés par le fonds, au titre de l’exercice 2023, s’élèvent à 378 KDT HTVA.

5. Trois nouvelles conventions de gestion de Fonds à Capital Risque ont été signées le 09 mars 2020 entre Attijari SICAR et Attijari bank, en vertu desquelles cette dernière met à la disposition d’Attijari SICAR des Fonds à Capital Risque d’un montant global de 50.000 KDT.

Les deux sociétés s’engagent à respecter un emploi de 65% au moins du montant dudit Fonds à Capital Risque dans l’acquisition ou la souscription aux actions ou aux parts sociales ou aux obligations convertibles en actions nouvellement émises par les entreprises qui ouvrent droit aux avantages fiscaux prévus par le code de l’IRPP et de l’IS au titre du réinvestissement.

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d’Attijari bank, Attijari SICAR perçoit :

► Commission de gestion égale à :

- Une rémunération, sur la base de l’encours de fin de trimestre, de 0.5% HT sur les placements financiers (SICAV, obligations, BTA, placement bancaire...).
- Une rémunération, sur la base de l’encours de fin de trimestre, de 0.75% HT sur les montants investis dans les projets nets des provisions éventuelles constituées en couverture de la dépréciation des participations.

► Commission de performance égale à :

- 10% HT sur la plus-value de cession et les dividendes perçus sur les projets d’investissement.
- 10% HT des revenus perçus sur les placements financiers dépassant le TMM moyen de l’année.

Ces conventions ont été autorisées par le conseil d’administration du 21 février 2020.

L’encours au 31 décembre 2023 des fonds gérés s’élève à 50 000 KDT.

Les commissions de gestion de ces trois fonds calculés sur la base de l’encours de fin de trimestre des placements financiers et comptabilisées par Attijari bank au titre de l’exercice 2023 s’élèvent à 353 KDT HTVA.

6. Deux nouvelles conventions de gestion de Fonds à Capital Risque ont été signées le 17 mars 2022, entre Attijari SICAR et Attijari bank, en vertu desquelles cette dernière met à la disposition d’Attijari SICAR des Fonds à Capital Risque d’un montant global de 40.000 KDT

Les deux sociétés s’engagent à respecter un emploi de 65% au moins du montant dudit Fonds à Capital Risque dans l’acquisition ou la souscription aux actions ou aux parts sociales ou aux obligations convertibles en actions nouvellement émises par les entreprises qui ouvrent droit aux avantages fiscaux prévus par le code de l’IRPP et de l’IS au titre du réinvestissement.

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d’Attijari bank, Attijari SICAR perçoit :

Commissions de gestion égale à :

- 10% HT sur la plus-value de cession et les dividendes perçus sur les projets d’investissement.
- 10% HT des revenus perçus sur les placements financiers dépassant le TMM moyen de l’année.

L’encours au 31 décembre 2023 des fonds gérés s’élève à 40 000 KDT.

Les commissions de gestion de ces deux fonds calculés sur la base de l’encours de fin de trimestre des placements financiers et comptabilisées par Attijari Bank au titre de l’exercice 2023 s’élèvent à 215 KDT HTVA.

Les commissions de performances sur les revenus, dividendes, plus-values et autres produits dégagés par le fonds s’élèvent, en HTVA, à 30 KDT au titre de l’exercice 2023.

• Convention de recouvrement des créances

En vertu de la convention conclue le 07 septembre 2015 entre Attijari SICAR et Attijari bank Tunisie, cette dernière est mandatée pour la gestion et l’accomplissement des actions de recouvrement des créances contentieuses remplissant les conditions suivantes :

- Créances pour lesquelles une action en cours est pendante ;
- Créances qui font l’objet d’une négociation, d’une transaction non encore dénouée, d’une action d’exécution ou dont la grosse du jugement est en cours de retrait ;
- Créances sur des entreprises faisant l’objet d’une procédure collective ou de mesure de redressement ;
- Créances dont le recouvrement nécessite une saisie immobilière ;
- Ainsi que toute créance pour laquelle il sera établi un mandat spécial.

En rémunération de ces services, Attijari bank percevra une commission de recouvrement assise sur les montants recouvrés et calculée selon les modalités suivantes :

- Commission sur nominal : Toutes les créances totalement ou partiellement recouvrées donneront droit à Attijari bank à une commission de 20% HTVA sur les montants en nominal ;
- Commission sur plus-values : Toutes les créances totalement ou partiellement recouvrées donneront droit à Attijari bank à une commission HTVA sur les montants en plus-values de 20% ;
- Frais fixes d’ouverture de dossiers : Attijari bank percevra pour chacun des dossiers des frais d’ouverture d’un montant de 50 dinars HTVA.

Le paiement des factures des commissions ainsi que les frais engagés par Attijari bank est effectué au plus tard cinq jours ouvrables de la réception de la facture mensuelle sur la base du rapport mensuel relatif aux créances recouvrées par Attijari bank.

Courant 2023 aucun produit n’a été constatée à ce titre.

• **Convention d’ouverture de comptes titres gestion sous-mandat**

Attijari SICAR a ouvert un compte auprès d’Attijari bank dans le cadre d’une gestion sous mandat où sont inscrits ses titres conformément à la réglementation en vigueur.

En rémunération de ses services, Attijari bank, en tant que teneur de compte, percevra les frais ci-dessous :

- Frais d’ouverture : Franco ;
- Frais de transfert : 5 dinars/ligne ;
- Frais de clôture : 20 dinars ;
- Frais de tenue de compte (frais de garde) au taux annuel de 0,2% HTVA, calculés quotidiennement sur la base de la valeur du portefeuille, avec un minimum de 10 dinars et un maximum de 200 dinars HTVA par an. Ces frais sont prélevés trimestriellement ;
- Frais de courrier : 0,350 dinars ;
- Commission sur encaissement dividendes et intérêts ordres en bourse OST : 0,5% HTVA ;
- Commission de souscription/ rachat OPCVM : Franco, à l’exception des droits d’entrée, sortie prévue par les OPCVM.

Les taxes et commissions sur les transactions boursières seront prélevées conformément à la législation en vigueur.

Les produits constatés au titre de l’exercice 2023 s’élèvent à 1 KDT.

• **Les conventions de détachement du personnel**

Attijari bank affecte au profit de la société Attijari SICAR certains cadres salariés. La décision de détachement prévoit que les salaires de ces salariés sont pris en charge par Attijari SICAR sans aucune facturation par Attijari bank.

• **Convention avec Attijari Intermédiation**

Attijari bank a signé le 27/12/2012 une convention de tenue de comptes en valeurs mobilières avec sa filiale Attijari Intermédiation détenue à hauteur de 99.99%, ayant pour objet la tenue du registre des actionnaires de la valeur Attijari bank et des droits y rattachés conformément à la réglementation du conseil du marché financier.

Pour la réalisation de ces prestations, les honoraires d’Attijari Intermédiation sont fixés forfaitairement à 7 KDT HT à régler à la fin de chaque année.

Les charges comptabilisées courant 2023 sont de 7 KDT HTVA.

• **Opérations avec Attijari Leasing**

1. Convention Commerciale

Dans le cadre de la convention signée en 2008 entre Attijari bank et Attijari Leasing, la banque a fourni au cours de l’exercice 2022, des services d’assistance à la commercialisation des produits d’Attijari Leasing à travers le réseau commercial de la banque.

Un avenant à cette convention a été conclu en 2018 introduisant des révisions quant aux modalités de détermination de l’intéressement de la banque et ce pour tenir compte de l’évolution des coûts de ressources et des taux de sortie en vigueur. Cet avenant a été autorisé par le conseil d’administration du 11 février 2019.

La commission était calculée sur la base du montant de financement effectivement mis en force en appliquant un taux d’intéressement basé sur le taux de placement (0.25% pour un taux de placement de $T < 10\%$, 0.50% pour $10\% \leq T < 11\%$ et 0.75% pour $T \geq 11\%$).

Selon ledit avenant, la commission sera déterminée sur la base du taux nominal du contrat mis en force (TC) par comparaison avec le taux de sortie moyen (TMS) déterminés trimestriellement.

Taux nominal du contrat mis en force (TC) comparé au Taux de sortie moyen du Trimestre (TMS)	Taux de la commission
$TC \leq TMS$	0,25%
$TMS < TC \leq TMS \text{ majoré de } 125 \text{ points de base}$	0,50%
$TC > TMS \text{ majoré de } 125 \text{ points de base}$	0,75%

Au cours de l’exercice 2023, la banque a perçu des produits à hauteur de 447 KDT.

2. Convention de Location financement

Attijari bank a conclu avec Attijari Leasing des contrats de location financière (Leasing). Ces contrats portent sur des véhicules pour une valeur totale à l’actif de 2 018 KDT et une dette au passif de 573 KDT.

Les charges d’intérêts relatives à l’exercice 2023 s’élèvent à 81 KDT.

• **Opérations avec Attijari Recouvrement**

En vertu de cette convention, la banque a réglé au profit d’Attijari Recouvrement une commission pour l’ouverture et la gestion des dossiers pour compte s’élevant à 43 KDT HTVA en 2023.

• **Opérations avec Attijari Assurance**

1. Attijari bank perçoit des commissions d’acquisition et de gestion au titre de la commercialisation des produits d’assurance vie d’Attijari Assurance. Le montant des produits à recevoir s’est élevé au 31/12/2023 à 6 059 KDT. Le montant des commissions constaté en produit en 2023 est de l’ordre de 6 059 KDT.

2. Attijari bank a constaté une charge à payer de 1 345 KDT à fin 2023 au profit d’Attijari Assurance au titre des assurances incluses dans les comptes courants des particuliers.

3. Attijari Assurance a souscrit à l’emprunt obligataire subordonné émis par Attijari bank en 2017 pour un montant de 6 069 KDT. Les charges d’intérêt en 2023 s’élèvent à 128 KDT.

4. Une convention d’assurance collective sur la vie a été conclue entre Attijari bank et Attijari Assurance le 25/06/2018 et autorisée par le conseil d’administration du 09 Février 2018. Il s’agit d’un contrat de fidélisation souscrit par la banque en tant qu’employeur au profit des membres de son personnel. La banque supporte 90% du montant de la prime calculée sur la base d’un taux de 2,5% de la masse salariale de l’ensemble des adhérents pour l’année précédente et en tenant compte de deux éléments :

- Le revenu annuel brut individuel de chaque adhérent ;
- Son ancienneté dans la banque ;

A ce titre, la banque a constaté une charge en 2023 s’élevant à 2 592 KDT.

5. Une convention d’assurance « Indemnité de départ à la retraite » conclue en 2021 entre Attijari bank et Attijari Assurance. Elle a pour objet la constitution par l’assureur d’un fonds collectif de placement permettant au souscripteur de faire face aux prestations pécuniaires dont il est redevable envers ses salariés au moment de leur départ à la retraite.

En vertu de cette convention, la compagnie d’assurance fait participer le souscripteur aux bénéfices financiers et techniques qu’elle réalise sur ce contrat. Cette participation est fixée à un minimum de 80% des résultats techniques et financiers des placements nets du fonds collectif. Le taux de rendement global net est fixé à 5.92% pour l’année 2023.

Pour couvrir les frais de fonctionnement du présent contrat, un chargement de 0.3% du capital géré est prélevé annuellement. Le montant au titre de l’exercice 2023 s’élève à 76 KDT.

• Opérations avec Attijari Finances

Une convention a été signée le 23 mars 2014 entre Attijari bank et Attijari Finances Tunisie prévoyant la souscription par Attijari bank des titres participatifs émis par Attijari Finances Tunisie pour répondre aux exigences de fonds propres édictées par l’article 388 du code des sociétés commerciales. L’émission porte sur un montant de 750 KDT en date du 01/04/2014.

Les titres participatifs portent intérêt aux taux suivants :

- Un taux d’intérêt fixe de TMM brut l’an à compter de la date de jouissance. Ce taux est égal au TMM+1 à partir de la date de reconstitution du capital de l’émetteur conformément à l’article 388 du code des sociétés commerciales. Les intérêts sont calculés sur la valeur nominale de chaque titre participatif et sont payables annuellement à terme échu.
- Une rémunération variable égale à 10% de la partie des bénéfices supérieurs à 50 KDT. Cette rémunération est calculée sur le bénéfice net après impôts et provisions dans un délai d’un mois à partir de la date de l’assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l’émetteur.

Une deuxième convention a été signée le 1er avril 2021 entre Attijari bank et Attijari Finances Tunisie prévoyant la souscription par Attijari Bank des titres participatifs émis par Attijari Finances Tunisie pour répondre aux exigences de fonds propres édictées par l’article 388 du code des sociétés commerciales. L’émission porte sur un montant de 750 KDT, divisé en 7 500 titres d’une valeur nominale de 100 dinars chacun.

Les titres participatifs portent intérêt aux taux suivants :

- Un taux d’intérêt fixe de TMM brut l’an à compter de la date de jouissance. Ce taux est égal au TMM à partir de la date de reconstitution du capital de l’émetteur conformément à l’article 388 du code des sociétés commerciales. Les intérêts sont calculés sur la valeur nominale de chaque titre participatif et sont payables annuellement à terme échu.
- Une rémunération variable égale à 5% de la partie des bénéfices supérieurs à 100 KDT. Cette rémunération est calculée sur le bénéfice net après impôts et provisions dans un délai d’un mois à partir de la date de l’assemblée générale ordinaire qui aura statué sur les comptes de l’émetteur.

Les intérêts comptabilisés courant l’exercice 2023 s’élèvent à 68 KDT.

• Remboursement frais téléphoniques, lignes spécialisées et frais d’hébergement

La banque a facturé à ses filiales au titre du remboursement des frais téléphoniques, des lignes spécialisées et des frais d’hébergement un montant total de 125 KDT HTVA.

Le détail par filiale exprimé en KDT se présente comme suit :

Partie liée	Montant facturé en 2023
Attijari Recouvrement	20
Attijari Leasing	79
Attijari Sicar	9
Attijari Intermédiation	7
Attijari Gestion	10
TOTAL	125

• Conventions de délégation de la gestion administrative et comptable : Attijari Gestion, Attijari Sicar, Attijari Finances et Attijari Recouvrement

Quatres conventions de délégation de la gestion administrative et comptable ont été conclues entre d’une part, Attijari bank et d’autre part, Attijari Gestion, Attijari SICAR et Attijari Finances et Attijari Recouvrement. En vertu de ces conventions, la banque assure la mission de la tenue de la comptabilité et l’arrêté des états financiers.

En rémunération de ces prestations, Attijari bank perçoit :

- Une rémunération mensuelle de 5 KDT HT. La base de cette rémunération est révisée à la hausse annuellement de 6% et ce pour la tenue de la comptabilité et l'arrêté des états financiers d'Attijari Gestion, d'Attijari SICAR.
- Une rémunération mensuelle de 2.5 KDT HT pour la tenue de la comptabilité et l'arrêté des états financiers d'Attijari Finances. La base de cette rémunération est révisée à la hausse annuellement de 6%.
- Une rémunération mensuelle de 2.5 KDT HT. La base de cette rémunération est révisée à la hausse annuellement de 6% et ce pour la tenue de la comptabilité et l'arrêté des états financiers d'Attijari Recouvrement.

A ce titre, la banque a facturé une rémunération totale au cours de l'année 2023 de 200 KDT HT.

C. Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II 5 du Code des Sociétés Commerciales se présentent comme suit :

- La rémunération et avantages accordés au Président du Conseil d'Administration sont fixés par décision du comité de rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 08/03/2007.Cette rémunération est détaillée dans le tableau ci-après. Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration bénéficie d'une voiture de fonction et de la prise en charge des frais de téléphone.
- La rémunération et avantages accordés au Directeur Général sont fixés par décision du comité de rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 29/11/2018. La rémunération est composée d'une indemnité fixe et d'un bonus annuel variable selon la réalisation des objectifs. Par ailleurs, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité, des frais de téléphone, des frais de scolarité, des frais de logement et de billets d'avions.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint est fixée par les comités de rémunération issus du Conseil d'Administration en date du 30/01/2012 et du 04/05/2018. Cette rémunération se compose d'une indemnité fixe et d'un bonus annuel selon la réalisation des objectifs. Par ailleurs, les Directeurs Généraux Adjointes bénéficient d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité et de la prise en charge des frais de logement et de billets d'avions.
- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité d'audit et les membres du comité des risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

- Les obligations et engagements d'Attijari Bank envers ses dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (charges sociales comprises), se présentent comme suit (en dinars) :

	Président du Conseil d'Administration		Directeur Général		Directeurs Généraux Adjointes		Membres du CA et des comités réglementaires	
	Charges de l'exercice 2023	Passif au 31/12/23	Charges de l'exercice 2023	Passif au 31/12/23	Charges de l'exercice 2023	Passif au 31/12/23	Charges de l'exercice 2023	Passif au 31/12/23
Avantages	436 458	0	1 634 615	420 111	793 980	250 486	561 500	561 500
Total	436 458	0	1 634 615	420 111	793 980	250 486	561 500	561 500

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 28 mars 2024

Les Commissaires aux Comptes

AMC Ernst & Young

Noureddine HAJJI

Société DATN
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu

Jaouhar BEN ZID

AMC Ernst & Young

Société inscrite au tableau de l'OECT
Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord
1003 Tunis - Tunisie
Tél : 70 749 111 Fax : 70 749 045
MF : 035482 W/A/M/000

Deloitte. Cabinet MS Louzir

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Rue du Lac Oubeira-Immeuble Illiade
1053 - Les berges du Lac
Tel: +216 36 400 900 Fax: + 216 36 050 900
MF : 587570 N/A/M/000
www.deloitte.tn

Attijari bank, RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Mesdames, Messieurs les Actionnaires d'Attijari bank de Tunisie,

Rapport d'audit sur les états financiers consolidés

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers consolidés du groupe Banque Attijari de Tunisie qui comprennent le bilan consolidé ainsi que l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2023, l'état de résultat consolidé, l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces Etats Financiers consolidés, arrêtés par le conseil d'administration du 15 mars 2024, font ressortir des capitaux propres positifs de 1 119 719 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice part du groupe s'élevant à 225 896 KDT.

A notre avis, les Etats Financiers ci-joint, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit dans le contexte de l'audit des comptes consolidés annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des Etats Financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1- Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

► Risque identifié

De par son activité, le groupe est exposé au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle.

Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure compte tenu des montants en jeu, du processus de classification, et des modalités de détermination des provisions pour risque de crédit.

Le montant de ces provisions est déterminé selon des méthodes mécaniques en application des dispositions prévues par la Banque Centrale de Tunisie. Par ailleurs, le groupe Banque Attijari de Tunisie peut avoir recours au jugement pour la détermination du niveau des dépréciations individuelles de certains encours douteux.

Au 31 décembre 2023, la valeur nette des créances sur la clientèle s'élève à 7 486 356 KDT, représentant 63% du total de bilan, et les provisions constituées pour couvrir le risque de contrepartie s'élèvent à 698 343 KDT (sur les engagements bilan et hors bilan).

Les règles et les méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation des créances en souffrance et leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des Etats Financiers sont présentés dans la note aux Etats Financiers n°II-4 « Autres principes comptables d'évaluation et de présentation », ainsi que dans les notes explicatives n°1-3 « Créances sur la clientèle ».

► Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Pour couvrir cette question clé, nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre groupe, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou à détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Les procédures et contrôles définis par le groupe en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à déclasser et à provisionner et de déterminer le niveau de provision individuelle requise par référence à la réglementation de la Banque Centrale de Tunisie ;
- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de classification et de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par le groupe au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de pertes de valeur ;
- La conformité du calcul des provisions collectives conformément aux dispositions de la nouvelle circulaire BCT n°2024-01 du 19 janvier 2024.

En outre, à travers un échantillonnage étendu :

- Nous avons vérifié que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés et classés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, et ;
- Nous avons apprécié les hypothèses et jugements retenus par le groupe lors du calcul des provisions et examiné les valeurs de garanties retenues.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers.

2- Prise en compte des intérêts, commissions et agios en produits

► **Risque identifié**

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisées en produits par le groupe s’élèvent au 31 décembre 2023 à 950 869 KDT et représentent 82% du total des produits d’exploitation bancaire.

Les notes aux états financiers II.4.11 « Comptabilisation des revenus sur prêts accordés à la clientèle » et II.4.13 « Règles de prise en compte des produits », décrivent les règles de prise en compte de ces revenus.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par les systèmes d’information du groupe, nous avons néanmoins considéré, vu le volume important des transactions, que la prise en compte des intérêts et commissions constitue un point clé d’audit.

► **Procédures d’audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté en :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par le groupe en matière de reconnaissance des revenus, incluant l’évaluation des contrôles informatisés par nos experts en technologie de l’information ;
- La réalisation des tests pour vérifier l’application effective des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;
- L’examen analytique des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l’évolution tarifaire, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et des circulaires de la Banque Centrale, en particulier que les intérêts et agios sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu’ils sont encaissés ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies sur ces produits présentées dans les notes aux états financiers.

Paragraphe d’observation

Nous estimons utile d’attirer votre attention sur les situations décrites au niveau de :

- La note III-1-1.5 « Provision collective » qui décrit le changement de la méthode de détermination des provisions collectives.
En effet, la circulaire de la BCT n°2024-01 du 19 janvier 2024 a apporté des changements à la méthode d’estimation des provisions collectives constituées pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier. Ce changement a été qualifié comme changement d’estimation comptable et a été traité de manière prospective. Il a eu pour effet la comptabilisation d’une dotation, après prise en compte des nouveaux paramètres de calcul, de 14 439 KTND au titre de l’exercice 2023, amenant le total de ces provisions collectives à 86 489 KDT au 31 décembre 2023 au niveau des états financiers consolidés.
- La note III-12 « Vérification fiscale » qui précise que la société mère « ATTIJARI BANK » a reçu au cours du mois de décembre 2023 une notification pour une vérification approfondie de sa situation fiscale au titre la période allant de 2019 à 2022.
Jusqu’à la date du présent rapport, l’administration fiscale n’a pas notifié les résultats de ladite vérification. Le risque final pouvant, le cas échéant, être associé à cette situation dépend du dénouement définitif du dossier de contrôle.

Notre opinion n’est pas modifiée à l’égard de ces points.

Rapport du conseil d’administration

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe au conseil d’administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers consolidés ne s’étend pas au rapport du conseil d’administration et nous n’exprimons aucune forme d’assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l’exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport du conseil d’administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d’administration et, ce faisant, à apprécier s’il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l’audit, ou encore si le rapport du conseil d’administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d’une anomalie significative dans le rapport du conseil d’administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n’avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu’elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d’Etats Financiers exempts d’anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d’erreurs.

Lors de la préparation des Etats Financiers consolidés, c’est à la direction qu’il incombe d’évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l’exploitation et d’appliquer le principe comptable de continuité d’exploitation, sauf si la direction a l’intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s’offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d’information financière du groupe.

Responsabilités de l’auditeur pour l’audit des Etats Financiers consolidés

Les Etats Financiers consolidés ont été arrêtés par votre conseil d’administration. Nos objectifs sont d’obtenir l’assurance raisonnable que les Etats Financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d’anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d’erreurs, et de délivrer un rapport de l’auditeur contenant notre opinion.

L’assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d’assurance, qui ne garantit toutefois pas qu’un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d’erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu’il est raisonnable de s’attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d’un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d’esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d’erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d’audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d’une anomalie significative résultant d’une fraude est plus élevé que celui d’une anomalie significative résultant d’une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l’audit afin de concevoir des procédures d’audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l’utilisation par la direction du principe comptable de continuité d’exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l’existence ou non d’une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l’existence d’une incertitude significative, nous sommes tenus d’attirer l’attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d’exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s’appuient sur les éléments probants obtenus jusqu’à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d’ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers consolidés représentent les opérations et les événements sous-jacents d’une manière propre à donner une image fidèle.

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l’étendue et le calendrier prévus des travaux d’audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l’indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d’avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s’il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l’audit des Etats Financiers consolidés de la période considérée ; ce sont les questions clés de l’audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l’on peut raisonnablement s’attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l’intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l’ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l’article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l’examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l’information comptable et à la préparation des Etats Financiers consolidés. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d’un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d’administration.

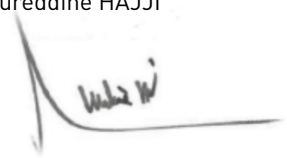
Sur la base de notre examen, nous n’avons pas relevé d’insuffisances majeures susceptibles d’impacter notre opinion sur les Etats Financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2023.

Tunis, le 28 mars 2024

Les Commissaires aux Comptes

AMC Ernst & Young

Noureddine HAJJI



Société DATN
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu

Jaouhar BEN ZID



Attijari bank



RÉSOLUTIONS ADOPTÉES



RÉSOLUTIONS ADOPTÉES ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DE LA BANQUE ATTIJARI DE TUNISIE DU 15/04/2024
STATUANT SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2023, approuve lesdits rapports tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Co-commissaires aux comptes au titre des conventions réglementées arrêtées au 31/12/2023, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, approuve lesdites conventions telles qu'elles ont été présentées.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen des états financiers individuels et des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2023, et après lecture du rapport général des Co-commissaires aux comptes y relatif, approuve lesdits états financiers individuels et consolidés.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de donner quitus entier, définitif et sans réserve aux administrateurs au titre de leur gestion de l'exercice 2023.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du résultat bénéficiaire, dégagé au titre de l'exercice 2023 à hauteur de **212 022 804,000 Dinars** et décide de l'affecter comme suit :

	(Montant en Dinars)
BENEFICE DE L'EXERCICE	212 022 804,000
REPORT A NOUVEAU	178 733 687,195
RESULTAT A REPARTIR	390 756 491,195
RESERVES LEGALES	629 001,000
RESERVES DE REINVESTISSEMENT	50 000 000,000
DIVIDENDES	183 338 986,500
REPORT A NOUVEAU	156 788 503,695

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe ainsi le montant des dividendes à 4,5 DT par action (Quatre dinars et cinq cent millimes) et fixe la date de détachement pour le mercredi 17/04/2024 et la date de paiement pour le vendredi 19/04/2024.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire sur proposition du Conseil d'Administration, fixe la somme annuelle brute et globale de 305 Mille Dinars (Trois Cent Cinq Mille Dinars) au titre des jetons de présence pour l'exercice 2023 pour les membres du Conseil d'Administration.

Les membres des comités règlementaires percevront en outre une somme annuelle brute et globale de 256,5 Mille Dinars (Deux Cent Cinquante Six Mille et Cinq Cent Dinars) en rémunération de leurs travaux au sein des réunions desdits comités au cours de l'exercice 2023.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir été informée de la fin du 2^{ème} mandat du commissaire aux comptes, le **Cabinet Ernst & Young** représenté par **Monsieur Noureddine HAJJI**, et compte tenu de la proposition du Conseil d'Administration, décide de nommer le **Cabinet ECC Mazars**, représenté par **Monsieur Borhen Chebbi**, en tant que commissaire aux comptes pour une durée de trois (03) ans pour les exercices 2024, 2025 et 2026.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

Le Président de l'Assemblée informe les actionnaires de la fin du mandat de l'ensemble des membres du présent Conseil d'Administration, et par application des dispositions de la circulaire de la BCT n°2021-05 du 19/08/2021 relative au cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers, l'Assemblée Générale Ordinaire, décide :

A- De renouveler les mandats de messieurs :

- **M. Moncef CHAFFAR**, Président du Conseil d'Administration ;
- **M. Mohamed EL KETTANI** ;
- **M. Boubker JAI** ;
- **Mme Zohra DRISS BOUSLAMA** ;
- **M. M'zoughi M'ZABI** ;
- **M. Ahmed Ismail DOUIRI** ;
- **M. José REIG ECHEVESTE** ;
- **M. Rachid KETTANI**.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

B- De désigner :

- **Monsieur Choukri OIMDINA** en tant que nouvel administrateur en remplacement de **Monsieur Talal EL BELLAJ** qui a démissionné du Conseil d'Administration ;
- **Madame Catherine Cécile LUBOCHINSKY** en tant qu'administrateur indépendante et présidente du Comité d'Audit en remplacement de **Monsieur Ali KADIRI** ;
- **Monsieur Mohamed Ali ABABOU** pour un 2^{ème} mandat en tant qu'administrateur indépendant et président du Comité des Risques.

C- De ratifier la désignation de :

- **Madame Neila BEN ZINA** en qualité d'administrateur représentant les petits porteurs élue par l'Assemblée Générale Elective du 25/03/2024, en remplacement de **Monsieur Boubaker MEHRI**.
- Cette ratification prend effet dès la présentation d'un quitus entier, définitif et sans réserve au titre de sa gestion de l'exercice 2023 et durant son dernier mandat en tant qu'administrateur indépendant à l'UBCI.

Les administrateurs nommés, sont élus pour une durée de trois (03) années, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions et responsabilités occupées par le Président et les membres du Conseil d'Administration dans d'autres sociétés en tant que Gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, Membre de Directoire ou de Conseil de Surveillance, et ce, en application des dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer partout où besoin sera, tous dépôts, publications et autres formalités prévues par la loi.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

 24, rue Hédi Karray - Centre Urbain Nord
1080 Tunis

 (+216) 70 012 000

 Centre de relation client : 71 111 300

 Attijari bank Tunisie

 Attijari_bank_Tunisie

 Attijari bank Tunisie

 Attijari bank
